

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 14/II

Séance du mardi 21 avril 2009, seconde partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 14/I, p. 549)

Ouverture de la séance 646

Interpellation :

«L'agglomération lausannoise est la région de Suisse la plus touchée par le chômage. Quelle politique mènent nos Autorités pour diminuer les effets de la crise ?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts).

Développement 665*Réponse de la Municipalité* (M. Daniel Brélaz) 666*Discussion* 667**Motions :**

1. «Pour une gestion unique des établissements publics communaux» (M. Guy Gaudard).

Rapport photocopié de M^{me} Françoise Longchamp, rapportrice. 654*Discussion* 6562. «Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens» (M. Jean-Michel Dolivo et consorts). *Rapport photocopié* de M^{me} Rebecca Ruiz, rapportrice 660*Discussion* 661**Postulats :**1. «Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise» (M^{me} Caroline Alvarez et consorts).*Rapport photocopié* de M^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice. 646*Discussion* 647

2. «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale» (M. Vincent Rossi).

Développement photocopié 663*Discussion préalable* 6643. «Lausanne, capitale de la neige en toute saison» (M^{me} Françoise Longchamp).*Développement photocopié* 664*Discussion préalable* 665**Préavis :**

N° 2008/58 Centre sportif régional vaudois. Droit distinct et permanent de superficie N° 15'632 en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois à la route du Jorat. Prolongation de la durée du droit (Culture, Logement et Patrimoine, Sécurité publique et Sports, Travaux) 649

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin, rapporteur 652

Séance

du mardi 21 avril 2009, seconde partie

Membres absents excusés: M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Sylvie Freymond, M. Nicolas Gillard, M^{me} Evelyne Knecht, M. Jean Meylan, M. Bertrand Picard, M. Pierre Santschi, M^{me} Myriam Tétaz.

Membres absents non excusés: M^{me} Marlène Bérard, M. Jean-Louis Blanc, M. Xavier de Haller, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M. Serge Segura.

Membres présents	87
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 21 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux avec le point R129, postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts: «Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise». J'appelle à la tribune M^{me} Claire Attinger Doepper pour le rapport sur cet objet.

Postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts:
«Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise»¹

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M^{me} Nicole Grin (LE), M^{me} Sandrine Junod (UDC), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – La séance de commission s'est déroulée le 19 janvier 2009 et était représentée par M^{mes} Caroline Alvarez Henry, Claire Attinger Doepper, Martine Fiora-Guttman, Nicole Grin, Sandrine Junod, Maria Dolores Velasco et MM. Eddy Ansermet, Francisco

Ruiz Vazquez. Absents: M^{me} Marie-Claude Hofner et M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Pour la Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, Direction de la culture, du logement et du patrimoine. Pour la Bibliothèque: M^{me} Josette Noeninger, cheffe de service, directrice de la bibliothèque et M^{me} Arlette Bavaud, adjointe administrative de la bibliothèque, que nous remercions pour la qualité de ses notes de séance.

D'emblée, une commissaire souligne l'ambiguïté de la nomination de M^{me} Attinger, à être à la fois signataire du postulat et présidente de la séance. D'aucuns signalent qu'au contraire, cette double «casquette» freine l'argumentation de la postulante au profit d'une présidence neutre de séance.

Ensuite, la discussion commence. En sa qualité de membre de l'association Alpandes, M^{me} Alvarez tient à un développement des bibliothèques comme lieux de rencontre, tenant compte de l'évolution du rythme de vie: développer et aménager des espaces conviviaux, accroître les possibilités de lire les journaux, favoriser l'accès à Internet et aux nouveaux médias, encourager l'apprentissage de la lecture auprès des enfants en bas âge, élargir les horaires, réserver des espaces pour les jeunes adultes sont autant de souhaits manifestés.

S'agissant des horaires d'ouverture, M^{me} Zamora rappelle le développement des événements liés à l'ouverture le samedi des bibliothèques de Chauderon et de la jeunesse. La Municipalité a tranché et sa volonté d'ouvrir les samedis dès février 2009 – première ouverture le samedi 7 février – découle des souhaits du public. Ce dernier s'est exprimé lors d'un sondage effectué en début d'année 2007.

S'agissant du personnel, la Municipalité a pris plusieurs mesures de compensation:

- octroi de 1 EPT (équivalent plein temps);
- octroi d'une indemnité, bien qu'elle ne soit pas dans les IA-RPAC;
- diminution de l'ouverture du soir, ramenée à 19 h 30.

Des précisions historiques sont encore apportées, à savoir que la BML était ouverte au public le samedi jusqu'à son emménagement à Chauderon 9 en 1974: alors abritée dans un bâtiment administratif, l'ouverture du samedi a dû être abandonnée.

Globalement, les propositions exprimées dans le postulat sont soutenues par l'ensemble des commissaires.

¹BCC 2008-2009, T. I (N° 2), p. 92; *idem*, T. I (N° 3/II), pp. 238 ss.

Cela étant, chacune d'elles fait l'objet de discussion :

1. *Développer l'accueil et l'aménagement des espaces conviviaux de rencontre, d'exposition et de lecture de journaux dans le but de favoriser les échanges entre public et monde du livre.*

Il s'agit de promouvoir la lecture, de la remettre dans la vie des gens. Ici, BD-FIL est l'exemple type d'un événement qu'on peut associer au programme d'animation des bibliothèques. M^{me} Zamora précise que des lieux de lecture sont ainsi prévus dans la future antenne des Toises.

Concernant le besoin d'espace supplémentaire nécessaire à de tels projets, il est rappelé qu'en moyenne, la durée de vie d'un livre en lecture publique est de dix ans. Elle est beaucoup plus longue à la BML. Des économies d'espace pourraient ainsi être réalisées.

2. *Mettre à disposition du public des postes informatiques avec un libre accès internet.*

A ce jour, en salle de lecture, on dispose de 2 PC que les usagers peuvent utiliser durant 30 minutes. Ces accès à Internet répondent à un besoin et les postes sont en permanence occupés.

3. *Intégrer les nouveaux médias (DVD, CD-rom, etc.) dans l'offre de la Bibliothèque.*

Il s'agit bien ici de développer une offre en complément de celle proposée à la BCU. Les livres audio nouvellement acquis comme ballon d'essai à la BML rencontrent un franc succès. A ce jour, ils ne sont mis à disposition qu'à la section adulte de Chauderon. Cette offre devrait évidemment se développer dans la section jeunesse. A ce jour, aucun DVD n'est proposé en prêt.

4. *Créer un espace d'éveil au livre et de promotion précoce de l'apprentissage de la lecture pour les enfants en bas âge et de leurs accompagnants.*

Devant la crainte d'espace insuffisant pour satisfaire ce point, plusieurs expériences sont présentées telle que la campagne «Né pour lire» qui a sensibilisé les bibliothécaires à faire vivre les livres dans une dynamique intéressante et qui a rencontré un bon succès auprès des parents.

Des projets-ateliers pourraient voir le jour les mercredis après-midi par exemple pour expliquer aux enfants en âge de scolarité la manière dont on fabrique un livre et les travaux de reliure : les idées sont là, le besoin de locaux fera l'objet d'une évaluation selon le développement consacré.

5. *Aménager un espace spécifique et convivial pour les «jeunes adultes».*

L'âge d'accès à la BML, section adultes, est fixé à 15 ans. En conséquence, la tranche d'âge 12 à 15 ans ne trouve plus

tout à fait les ouvrages qui l'intéressent à la section jeunesse. Notamment pour les BD qui sont largement mises à disposition dans la section adultes. Une réflexion pour tendre à une offre ciblée à cette tranche d'âge préadolescente devra être menée.

6. *Examiner l'opportunité d'une ouverture élargie de la Bibliothèque communale et de ses annexes.*

Les horaires du soir ont été ramenés à 19 h 30 au lieu de 21 h 00 à Chauderon. Par contre, le samedi, les Bibliothèques de Chauderon et de la jeunesse seront ouvertes de 11 h 00 à 16 h 00. Un bilan sera fait après trois mois d'ouverture du samedi.

Arrivés à la fin de la discussion, c'est à l'unanimité que les commissaires renvoient ce postulat à la Municipalité pour rapport-préavis.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – Oui, Monsieur le Président. M. Hildbrand a été remplacé par M. Ansermet lors de cette séance. J'ai mal interprété les notes de séance.

Le président : – Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Nicole Grin (LE) : – Que voilà un intéressant postulat ! Sur le fond, LausannEnsemble ne peut que se rallier à une proposition visant à étendre les heures d'ouverture de la Bibliothèque municipale lausannoise et à offrir une prestation adaptée aux besoins des citoyens exerçant une activité professionnelle ne leur laissant guère la possibilité de se rendre à la bibliothèque pendant la journée ou le soir.

Ouvrir la bibliothèque le samedi après-midi, c'est revenir à ce qui se passait dans les années 1960 déjà. En effet, à cette époque, qui est celle de mon enfance et de mon adolescence, je fréquentais assidûment la bibliothèque enfantine de Mon-Repos ; puis, quelques années plus tard, la Bibliothèque municipale des Terreaux le samedi après-midi. La proposition de M^{me} Alvarez va tout à fait dans le sens d'une promotion de la lecture et de prestations adaptées aux besoins du citoyen. Nous ne pouvons donc qu'y souscrire.

Je tiens cependant à dire mon étonnement face aux difficultés rencontrées par la Municipalité pour obtenir l'adhésion du personnel à la modification des horaires rendue nécessaire par l'ouverture du samedi. En échange des cinq heures d'ouverture prévues, de 11 h 00 à 16 h 00 le samedi, la Municipalité réduit les horaires du soir de une heure et demie, du lundi au vendredi – fermeture à 19 h 30 au lieu de 21 h 00 – ce qui représente au final deux heures et demie

en moins sur l'ensemble de la semaine. En outre, un EPT supplémentaire a été octroyé et une indemnité de Fr. 100.– par mois est accordée aux personnel en dédommagement de l'inconvénient de travailler de temps en temps le samedi. Je tiens particulièrement à remercier la Municipalité, et aussi M^{me} Zamora, des efforts déployés pour satisfaire une demande des usagers clairement exprimée dans le cadre d'un sondage effectué en 2007. Je remercie également le personnel qui a finalement accepté la modification de ses horaires.

Par ailleurs, un bilan sera établi après trois mois, soit à la fin du mois d'avril, puisque l'expérience a démarré au début du mois de février. Mais d'ores et déjà, on sait que la formule est appréciée par de nombreux usagers, comme en a témoigné un récent article de presse paru dans le quotidien *24 heures* le 16 mars dernier.

S'agissant des autres points du postulat, à savoir l'extension aux médias électroniques, et la création d'espaces conviviaux, nous souscrivons au premier et considérons les seconds comme des options certes souhaitables, mais difficiles à réaliser compte tenu des surfaces à disposition. Néanmoins, je vous encourage, au nom de Lausann-Ensemble, à soutenir ce postulat, dont le renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.): – Le groupe socialiste, à l'unanimité, votera le renvoi de cet excellent postulat à la Municipalité pour rapport-préavis.

En effet, ce postulat ouvre des perspectives nouvelles très intéressantes pour notre bibliothèque communale. Les changements qui devront suivre dans le fonctionnement de notre bibliothèque, suite au préavis que la Municipalité nous présentera certainement, seront tout à fait adaptés à notre temps. Nous tous, citoyens de cette ville, aurons envie de la fréquenter plus souvent. Soyons sûrs que nous aborderons les livres d'une manière tout à fait différente, grâce à tout ce qui va se développer autour.

Notre bibliothèque doit être ouverte à tous, elle doit provoquer des synergies que nous ne connaissons pas aujourd'hui, et dont nous n'imaginons pas le développement. Nous attendons donc avec impatience que la Municipalité rédige ce rapport-préavis et nous invitons tous les groupes de notre Conseil à voter aussi pour le renvoi de cet excellent postulat à la Municipalité.

Le président: – Merci. La discussion continue. La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et demande à la rapportrice de nous rappeler les conclusions de la commission.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – C'est à l'unanimité que les commissaires renvoient ce postulat à la Municipalité pour rapport-préavis. Nous vous encourageons à faire de même.

Le président: – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la commission dans sa détermination le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une abstention, vous acceptez de renvoyer cet objet à la Municipalité. Merci, Madame Attinger.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts: «Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour. Soit le point R131, préavis 2008/58, «Centre sportif régional vaudois. Droit distinct et permanent de superficie N° 15'632 en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois à la route du Jorat. Prolongation de la durée du droit». Monsieur Jean-François Cachin, bonsoir.

Centre sportif régional vaudois

Droit distinct et permanent de superficie N° 15'632 en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois à la route du Jorat

Prolongation de la durée du droit

Préavis N° 2008/58

Lausanne, le 26 novembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil la prolongation de 20 ans de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois, l'échéance dudit droit étant ainsi fixée au 30 novembre 2037.

2. Le droit de superficie actuel

Lors de sa séance du 20 juin 1967¹, le Conseil communal a octroyé à la société susmentionnée un droit distinct et permanent de superficie (N° 15'632), d'une surface de 1546 m², grevant la parcelle N° 15'755 à la route de Berne / route du Jorat ; l'acte a été signé le 23 novembre 1967.

Le superficiaire a construit sur ce terrain un bâtiment comprenant six locaux-vestiaires, des locaux pour arbitres et athlètes (sportifs individuels), un logement pour le concierge, des douches, des lavabos et des W.-C.).

Par ailleurs, les conditions principales prévues dans l'acte constitutif sont les suivantes :

Durée : cinquante ans ; échéance le 30 novembre 2017.

Retour à l'échéance : le bâtiment fait retour à la Commune sans paiement d'aucun prix.

Redevance : en raison de l'affectation du terrain, le droit de superficie est accordé gratuitement.

Il y a lieu de relever que l'article 12, lettre c, relatif aux obligations du superficiaire, dispose de ce qui suit : « Le superficiaire s'engage, en outre, à laisser l'utilisation des vestiaires aux élèves des écoles lausannoises, les jours ouvrables, à l'exception du samedi. Une convention annexe réglera le degré et les conditions d'utilisation de ceux-ci. »

¹BCC 1967, pp. 808 à 810.

3. Descriptif des parcelles

Parcelle de base N° 15'755

Adresse: route de Berne
route du Jorat 96

Surface:	pré-champ	37'623 m ²
	forêt	5'325 m ²
	* bâtiment ECA 15'147	<u>406 m²</u>
		<u>43'354 m²</u>

* sur DDP 15'632

Estimation fiscale: Fr. 41'000.--

Parcelle DDP N° 15'632

Adresse: route du Jorat 96

Surface:	pré-champ	1'140 m ²
	bâtiment ECA 15'147	<u>406 m²</u>
		<u>1'546 m²</u>

Estimation fiscale: Fr. 291'000.--

4. La société coopérative Centre sportif régional vaudois

La société coopérative Centre sportif régional vaudois a pour but de favoriser et de garantir à ses membres, par une action commune, des conditions propres à la pratique du football et à la réalisation des buts poursuivis par la Ligue romande de football en particulier.

En fait, l'exploitation, par la société coopérative, des locaux susmentionnés permet le déroulement des matchs des clubs affiliés à la ligue susmentionnée, sur les terrains de football aménagés sur la parcelle N° 15'755, ainsi que la pratique d'autres sports par des sportifs individuels.

5. Requête de la société coopérative

A ce jour, le Centre sportif régional vaudois a une dette d'environ Fr. 105'000.--; de plus, la société doit procéder absolument au changement de la chaudière du bâtiment, à bout de souffle. Ce changement est crucial, car une mise hors service de cette installation impliquerait que les vestiaires ne pourraient plus être mis à la disposition des équipes du championnat de la Ligue romande du football; de plus, l'appartement du concierge est chauffé par la même chaudière, ce qui poserait un grave problème en cas de panne. Or, le Centre sportif régional vaudois doit emprunter environ Fr. 50'000.-- pour les travaux prévus.

Compte tenu de la dette en cours et du crédit complémentaire demandé, l'établissement bancaire sollicité a refusé d'entrer en matière, considérant que la durée du droit de superficie était trop courte pour amortir la dette.

Dès lors, le Centre sportif régional vaudois sollicite de la Commune un report de l'échéance du droit de superficie au 30 novembre 2052, soit une prolongation de la durée dudit droit de 35 ans, ce qui permettrait à la coopérative d'amortir normalement ses emprunts.

Après examen de la situation, la Municipalité propose à votre Conseil d'entrer en matière sur une prolongation de 20 ans, tout en maintenant les conditions actuelles du droit de superficie.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/58 de la Municipalité, du 26 novembre 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder une prolongation au 30 novembre 2037, à titre gratuit, du droit distinct et permanent de superficie N° 15'632, en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois, sis à la route du Jorat.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-Louis Blanc (LE), M. Maurice Calame (LE), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M^{me} Evelyne Knecht (AGT), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur: – La séance de la commission N° 11 a eu lieu le vendredi 30 janvier 2009, de 10 h 00 à 10 h 20, dans les locaux du bâtiment administratif de la place Chauderon 9.

Excusés: M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), remplacée par M^{me} Elisabeth Müller, et M^{me} Claire Attinger Doepper (Socialiste), malade, non remplacée.

La commission était dès lors composée de M^{mes} et MM. Jean-François Cachin, rapporteur, Maurice Calame, Jean-François Blanc, Jean-Charles Bettens, Caroline Alvarez, Sylvie Freymond, Elisabeth Müller, Evelyne Knecht, Albert Graf.

Notes de séance: M^{me} Sonia Carbonell, assistante de la Commission immobilière.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

L'Administration communale était représentée par M. Roland Schmidt, responsable des domaines agricoles au Service des forêts, domaines et vignobles, M. Olivier Pittet, gérant des surfaces sportives au Service des sports, M. Philippe Equey, délégué à la Commission immobilière. La société coopérative Centre sportif régional vaudois était représentée par M. Christian Abetel, président.

Rappel de l'objet du préavis N° 2008/58

Par ce préavis, la Municipalité sollicite de notre Conseil la prolongation de 20 ans de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois, l'échéance dudit droit étant ainsi fixée au 30 novembre 2037.

Le président de la commission tient à préciser qu'avec son accord, M. Abetel, président de la société coopérative Centre sportif régional vaudois, assistera à notre séance jusqu'à la fin de la discussion générale.

Présentation de l'objet du préavis N° 2008/58 par M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, directrice de Culture, Logement et Patrimoine.

M^{me} la conseillère municipale explique aux membres de la commission que la demande de prolongation du droit de superficie sollicitée par la société coopérative est motivée par le fait que l'établissement bancaire de cette dernière lui a posé cette condition pour l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la chaudière du centre.

Discussion générale

En préambule, le président de la société coopérative présente sa société qui regroupe une centaine de coopérateurs.

Cette société, par son organisation et ses infrastructures à la route du Jorat au Chalet-à-Gobet, permet aux équipes de football de la région lausannoise et du canton de Vaud de participer au championnat de la Ligue romande de football; ce championnat, se déroulant d'avril à début juillet et de fin août à octobre chaque année, reçoit une cinquantaine d'équipes et prévoit d'accueillir dans le futur de nouvelles équipes, telles celles du CIO, de l'UEFA, de Bobst ainsi que d'autres sociétés.

Il rappelle que l'équipement des infrastructures à disposition des utilisateurs du Centre du Chalet-à-Gobet sont de:

- trois terrains de football;
- une maison avec une buvette de 50 places, 6 vestiaires, 2 W.-C., 2 douches, 1 appartement de 3 pièces pour le concierge et d'une chaufferie.

Il confirme que la chaudière alimentée au mazout datant de 1966 n'est plus aux normes et doit être remplacée au plus vite, car elle alimente le bâtiment en chauffage et en eau chaude (douches, vestiaires et appartement du concierge).

A la demande d'un commissaire qui souhaite connaître les sources de financement de cette association, son président précise que les trois principales sources de financement servant à couvrir les frais d'exploitation sont:

- les cotisations que les équipes et les clubs de football paient pour participer aux tournois du championnat de la Ligue romande de football, les amendes;
- les revenus et l'exploitation de la buvette;
- la publicité et des rentrées d'argent ponctuelles issues de tournois occasionnels.

Un autre commissaire souhaite connaître si des mesures d'isolation ont été prises pour cette maison.

Sur l'aspect de l'isolation du bâtiment, le président de l'association explique que les travaux ont déjà été faits pour le plafond et l'isolation du toit; les fenêtres, quant à elles, doivent bientôt être changées. Il précise également que la production de chaleur restera, pour des raisons techniques, le chauffage à mazout.

Un raccordement de cette chaufferie au réseau du gaz urbain a été évoqué, mais malheureusement la conduite principale du gaz de la ville de Lausanne est située à plus de

350 mètres de cette construction et que selon le Service du gaz, aucune extension de celle-ci n'est envisagée.

La parole n'étant plus demandée, le président de la société coopérative Centre sportif régional vaudois est remercié pour ses informations et quitte la séance de la commission d'examen du préavis N° 2008/58.

Le président de la commission propose dès lors d'examiner ce préavis point par point.

1. Préambule

Ce chapitre n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

2. Droit de superficie actuelle

Un commissaire souhaite connaître sur le plan pratique la manière de gérer l'occupation des terrains. Le délégué de la Commission immobilière précise que la convention, passée en 1967, prévoit une obligation pour le Centre sportif régional vaudois de mettre ses terrains à la disposition de la Commune de Lausanne et des écoles ainsi que de laisser le centre et les vestiaires ouverts pour les sportifs individuels ; le Service des sports gère l'aspect pratique et le planning pour l'occupation des lieux.

3. Descriptif des parcelles

Ce chapitre n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

4. La société coopérative Centre sportif régional vaudois

Ce chapitre n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

5. Requête de la Société coopérative

M^{me} la conseillère municipale a une remarque sur la durée de prolongation qui est estimée brève ; elle rappelle que la Municipalité, pour faire suite aux discussions du Conseil communal, octroie des durées de prolongation plus courtes aux superficiaires, suivant les situations. Dans le cas présent, la société coopérative avait demandé une prolongation de son droit de 35 ans, mais la Municipalité a opté pour une durée de 20 ans ; elle ajoute que l'établissement bancaire a accepté cette décision, car elle correspond à la durée minimale pour l'octroi de son crédit à la société coopérative Centre sportif régional vaudois.

La parole n'étant plus demandée, il est proposé à la commission de passer au vote de la conclusion de ce préavis.

6. Conclusion

Le président de la commission du préavis N° 2008/58 propose de voter la conclusion suivante :

d'accorder une prolongation au 30 novembre 2037, à titre gratuit, du droit distinct et permanent de superficie N° 15'632, en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois, sis à la route du Jorat.

Au vote, la conclusion a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le rapporteur de la commission N° 11 du préavis N° 2008/58 remercie les membres de la commission, la représentante de la Municipalité et les membres de l'Administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance.

La séance est levée à 10 h 20.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Cachin ?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous remercie. J'ouvre la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Veuillez me donner les conclusions, s'il vous plaît.

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Au vote, les conclusions ont été adoptées à l'unanimité des membres de la commission présents. Ils vous proposent de faire de même.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec deux abstentions, vous avez accepté la conclusion. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/58 de la Municipalité, du 26 novembre 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder une prolongation au 30 novembre 2037, à titre gratuit, du droit distinct et permanent de superficie N° 15'632, en faveur de la société coopérative Centre sportif régional vaudois, sis à la route du Jorat.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, soit la motion de M. Guy Gaudard « Pour une gestion unique des établissements publics communaux ». Madame Françoise Longchamp, merci de nous rejoindre à la tribune.

Motion de M. Guy Gaudard : « Pour une gestion unique des établissements publics communaux »²

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Guy Gaudard (LE), M. André Gebhardt (Les Verts), M. David Payot (AGT), M. Jacques Pernet (LE), M^{me} Solange Peters (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport polycopié de M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – La commission N° 86 s’est réunie le 8 janvier 2008. Elle était composée de M^{mes} Solange Peters et Marie-Ange Brélaz-Buchs et de MM. Guy-Pascal Godard, Jacques Pernet (remplaçant M. Olivier Martin), Yvan Salzmann, Roland Rapaz (remplaçant M. Roland Philippoz), André Gebhardt (remplaçant M. Benoît Biéler), David Payot, Jean-Luc Chollet, ainsi que Françoise Longchamp (rapportrice).

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, l’Administration par MM. Patrice Iseli, chef du Service des sports, Roland Schmidt, responsable des domaines agricoles (FoDoVi), Philippe Cardinaux, chef de la Division gérances, Bertrand Schauenberg, adjoint au chef de la Division gérances. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Brigitte Sciboz, collaboratrice du chef de la Division gérances, que nous remercions vivement.

Présentation de la motion par son auteur

Lors de la sous-location du restaurant du Lausanne-Sports, le motionnaire a constaté que les établissements publics, propriété de la Ville, étaient gérés par plusieurs services communaux, ce qui occasionne à ses yeux un manque de visibilité comptable. Par le dépôt de cette motion, il souhaite que la Municipalité regroupe la gestion de tous les établissements publics communaux au Service des gérances qui dispose par ailleurs de grandes compétences en la matière.

La Municipalité a informé la commission que trois services s’occupent de la gestion des établissements publics :

- le Service des sports gère les établissements liés à des infrastructures sportives, l’activité des établissements étant souvent liée à des activités sportives. Même si une collaboration étroite lie le Service des sports à la Division des gérances, spécialisée dans la gestion des bâtiments, la Municipalité n’a pas le projet de reprendre la gestion de ces établissements à la Division des gérances ;

- le Service des gérances pour la majorité des établissements ;
- jusqu’au 1^{er} janvier 2009, le FoDoVi ne gérait que le Chalet-des-Enfants. Dans son programme de législature, la Municipalité a fait part du projet de mise en réseau des trois établissements du Jorat que sont l’auberge de l’Abbaye de Montheron, le Chalet-des-Enfants et l’auberge du Chalet-à-Gobet. Ce projet s’articule autour de l’accueil en forêt, du patrimoine vert et de la promotion des produits du terroir. Le responsable des domaines assure la conduite de ce projet avec une forte collaboration de la Division des gérances.

Dans les années 80, une motion quelque peu similaire avait abouti à rapatrier à Gérances tous les établissements publics sauf certains liés au domaine sportif.

Actuellement, les établissements suivants sont gérés par le Service des sports :

- trois piscines: Bellerive (seul bail lié au chiffre d’affaires avec loyer minimum), piscine de Mon-Repos, piscine et patinoire de Montchoisi ;
- trois établissements appartenant à des clubs de tennis: Tennis-Club de Lausanne-Sports, restaurant du Stade Lausanne, restaurant du Tennis-Club Montchoisi (bail avec les clubs et non avec les tenanciers) ;
- deux cas isolés: le restaurant du Lausanne-Sports (Football) et la Buvette de la zone sportive de Chavannes, intimement liés à la vie du club ;
- le camping de Vidy, géré par les tenanciers du camping.

Les loyers pour les clubs sont raisonnables afin de ne pas devoir compenser les besoins de ceux-ci par l’octroi de subventions.

C’est pour des raisons historiques que le FoDoVi s’occupe du Chalet-des-Enfants. En effet, celui-ci faisait partie d’un domaine agricole comprenant une pinte, pour les promeneurs, qui existait depuis plus de 100 ans. Suite aux travaux de transformations de l’auberge, terminés en 2005, le domaine agricole est devenu un pâturage pour les fermiers de la commune. Le loyer de l’établissement a fortement augmenté à l’arrivée d’un nouveau tenancier. Une clause a été ajoutée dans le contrat permettant de discuter du loyer fixe au bout de trois ans. Lors de la nouvelle échéance, le 1^{er} avril 2008, de nouvelles négociations ont eu lieu avec l’introduction d’un loyer en fonction du chiffre d’affaires et l’obligation pour le tenancier de résider sur la commune de Lausanne.

A la question d’un commissaire qui, constatant que les loyers n’étaient pas calculés d’une manière uniforme, s’inquiète de savoir si le corps des baux l’est pour tous les établissements gérés par des services différents, il lui est répondu qu’au niveau du corps du bail, il existe une unité de traitement pour les trois services. Ce sont des baux commerciaux avec les mêmes pratiques et les mêmes durées.

²BCC 2008-2009, T. I (N° 1), p. 15; *idem*, T. I (N° 3/II), p. 234.

En ce qui concerne le calcul des loyers, il existe une base avec participation au chiffre d'affaires. Il est également tenu compte des différentes situations, mais d'une manière générale il y a volonté de rendement et de rentabilité des immeubles. Le revenu locatif de l'ensemble de l'immeuble permet d'avoir un rendement en relation avec les conditions du marché. Le service en charge de la gestion d'un établissement public est attentif à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence entre deux établissements situés dans un même quartier.

Lors de travaux importants, le Service d'architecture est sollicité pour le choix des maîtres d'état. Celui-ci se fait selon des listes, en fonction des montants et des mises en soumission formelles. Par exemple, lors des travaux effectués au Chalet-des-Enfants, le maître d'œuvre était FoDoVi. Le Service d'architecture a assuré la direction du chantier, sans dépassement de crédit. Les intérêts et l'amortissement apparaissent dans le budget de FoDoVi. Si ce service était privé des revenus locatifs des établissements publics, il serait déficitaire.

La comptabilité du FoDoVi est tenue par un comptable ainsi que par du personnel de secrétariat à même de tenir les comptes sous sa surveillance. Chaque domaine a un code d'identification ce qui permet de tenir une comptabilité analytique du service et des différents services. La répartition en pourcentage des salaires entre forêts, domaines et vignobles est faite en fonction des heures effectuées l'année précédente.

En ce qui concerne le Service des sports, il a un bureau technique de trois personnes qui s'occupent de la gestion des immeubles. Il fait également appel au Service d'architecture dès qu'un certain volume de travaux est atteint. C'est ce qui s'est fait, par exemple, lors de la mise aux normes de la buvette du Tennis du Lausanne-Sports.

Le restaurant de Montchoisi est un gros établissement, complètement intégré au site sportif. Pour être en possession d'une image comptable globale du restaurant, il faut compter les recettes d'entrées, la location à des clubs et les revenus du restaurant.

Un commissaire s'inquiète du choix d'un restaurateur et des critères de sélection. Lors d'une remise d'établissement, la division fait un appel d'offres, puis évalue les candidatures par rapport à leurs qualités, à l'expérience des candidats, à leurs compétences, à la qualité de leur projet et à leur solidité financière.

Afin d'être en possession d'une base claire, non seulement pour les établissements publics mais également pour l'ensemble du patrimoine immobilier de Logement et gérances, la Division gérances vient de valider un tableau d'attribution des critères. Un comité d'appel d'offres a été mis en place. Il met l'accent sur la valorisation des produits de proximité, l'obligation de mettre du vin de la Ville à la

carte et les produits du terroir. Lors d'un changement de tenancier, un inventaire du mobilier appartenant à la Ville est effectué ainsi que l'inventaire des apports du tenancier. Ces inventaires sont mis à jour chaque année, ce qui permet à la Ville de choisir librement le nouveau gérant de l'établissement. Pour le choix du nouveau tenancier du Chalet-des-Enfants, le Service des gérances et FoDoVi ont étroitement collaboré.

Pour quatre des neuf établissements gérés par le Service des sports, celui-ci a des relations avec le club et non avec le tenancier. Le restaurant du Stade Lausanne a été remis le 31 décembre 2008. Les critères d'engagement d'un tenancier sont les mêmes que ceux de la Division des gérances avec des contraintes spécifiques très fortes, ce qui augmente les difficultés à trouver des tenanciers. Quant au problème du restaurant du Lausanne-Sports, celui-ci s'est réglé par une reprise au prix juste du matériel avec un bail de 5 ans.

A la question de savoir si la Ville a un droit de regard sur les horaires d'ouverture des établissements publics, la Municipalité précise que cela dépend si cela est spécifié dans le bail, d'où l'importance de notifier le maximum d'éléments dans le contrat de bail, ce qui n'était pas vraiment le cas jusqu'à présent.

Un membre de la commission demande que la motion soit transformée en postulat afin que la Municipalité puisse y répondre d'une manière globale.

M^{me} la municipale informe la commission qu'un préavis sur la gestion immobilière est en préparation et qu'un des chapitres traitera plus particulièrement des établissements publics. Une réponse pourrait être donnée dans ce préavis qui devrait arriver au Conseil communal fin décembre 2009 ou début janvier 2010. M^{me} la municipale précise que la Municipalité privilégiera la continuité de la pratique actuelle. Elle reconnaît que la façon de voir les choses du motionnaire est compréhensible. Cependant, elle estime que si l'on veut connaître la charge réelle d'un bâtiment, son rendement, son développement ou son poids dans un budget, il y a cohérence à maintenir la situation actuelle.

Compte tenu de l'annonce de ce futur préavis et des divers avis émis au cours de la commission, le motionnaire accepte de transformer sa motion en postulat.

A l'issue des débats, la prise en considération du postulat de M. Guy Gaudard est mise au vote : la commission recommande au plenum de prendre en considération ce postulat par 6 voix pour et 4 oppositions.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Madame Longchamp ?

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice : – Oui. Monsieur le Président, une petite explication.

Le 12 février, la Direction de la culture, du logement et du patrimoine faisait parvenir aux membres de la commission les notes de la séance tenue le 8 janvier. Le 3 mars, je remettais mon rapport. Or le 6 mars, la direction précitée nous envoyait de nouvelles notes de séance comprenant une correction effectuée par FoDoVi à leur première version.

Après avoir consulté certains des membres de la commission, ce d'autant plus que les nouvelles notes de séance ne mentionnaient pas qu'elles annulaient les premières, je n'ai pas jugé utile d'écrire un nouveau rapport.

Cependant, j'aimerais que M^{me} la directrice nous explique la différence entre – je cite : « Si le service était privé des revenus locatifs, le secteur des Domaines serait dans les chiffres rouges », première version des notes de séance, et : « FoDoVi a besoin de ces revenus pour couvrir le plus possible ses charges », deuxième version.

Je remercie M^{me} la directrice de nous donner l'explication.

Le président : – Les explications viendront en cours de discussion, j'imagine. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Je souligne en préambule la richesse des discussions et en remercie les commissaires.

Cette motion est devenue postulat suite à la proposition de M^{me} la directrice de l'intégrer dans un futur préavis relatif à la gestion immobilière de la Ville, dont un chapitre traitera des établissements publics.

Je regrette toutefois que les interventions en commission de M. Payot, sur la lecture comptable des loyers, et de M. Pernet, sur le mode de calcul des loyers, n'apparaissent pas clairement dans les notes de séance de la Ville. Celles-ci, curieusement, comme l'a indiqué M^{me} Longchamp, nous ont été envoyées à deux reprises avec des libellés différents.

J'attends également la liste de l'ensemble des établissements publics appartenant à la Ville, liste qui me semble ne pas être confidentielle.

Il me paraît également utile de rappeler que cette initiative est issue de la sous-location du restaurant du Lausanne-Sports, que je qualifiais d'usurière. En effet, le locataire officiel de la Ville facture au tenancier actuel le double du loyer mensuel fixé par le Service des sports. J'espère qu'une correction a été apportée à cette pratique et surtout qu'elle est interdite pour ce type d'exploitation.

Pendant nos travaux, nous avons appris que les services qui gèrent ce type d'établissement ont soit un bureau technique, soit un collaborateur dédié à cette tâche. Je suis persuadé que ce mode de faire est historique et qu'il n'y a plus aucune raison justifiant la poursuite de cette pratique, le

Service du logement et des gérances ayant toutes les compétences pour réaliser ce travail.

D'autre part, le revenu de ces établissements figure dans les comptes du service concerné et pas dans ceux de Logement et gérances. Cela nous prive d'une vue d'ensemble des revenus des locations. Le Service des sports et FoDoVi estiment essentiel pour eux de gérer un établissement public étroitement lié à un complexe sportif ou à un domaine forestier. Je les rends attentifs au fait que cette proposition allège leur travail comptable, mais ne les empêche en aucune manière d'avoir un regard sur l'exploitation de ces établissements. Je pense notamment aux jours d'ouverture ou aux réservations lors de manifestations.

Nous avons aussi appris en commission une pratique particulière, qui concerne FoDoVi. Ce service dépend de Logement et gérances. Lorsqu'une intervention d'un artisan maître d'état est nécessaire dans l'un des trois établissements géré par leurs soins, curieusement, ils font appel au Service d'architecture pour mandater un professionnel et pas à Logement et gérances. J'avoue ne pas comprendre pourquoi.

Un commissaire, particulièrement qualifié dans la gestion de ce type d'établissements, a également fait part de son étonnement quant aux loyers calculés sur le chiffre d'affaires. Il lui paraissait essentiel de les calculer sur la surface, de manière fixe, et non aléatoirement.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à appuyer cette initiative, qui vise à unifier la gestion de nos établissements publics par Logement et gérances.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je défendrai une position ambiguë : je remercie le motionnaire, devenu postulant, d'avoir soulevé ce problème et fait ces propositions, mais je vous recommande de ne pas le suivre dans ses conclusions. Pourquoi ?

Je trouve parfaitement légitime de proposer de rassembler sous un même toit la gestion d'établissements publics, regroupés pour la plupart au Service des gérances, mais dont certains relèvent du Service des sports et de FoDoVi. Il est normal que la question soit posée et la réflexion était correcte.

Les réponses et les explications données par M^{me} la directrice de Culture, Logement, Patrimoine – excellemment retransmises dans le rapport de M^{me} Longchamp – sont suffisamment convaincantes pour qu'il n'y ait pas lieu de changer cette pratique. Cela vaut pour l'affiliation de certains établissements publics comme la patinoire de Montchoisi, qui relève du Service des sports, ainsi que pour l'auberge du Chalet-à-Gobet à venir, le Chalet-des-Enfants et le restaurant de Montheron, dépendant de FoDoVi. Il serait redondant, voire superfétatoire, de passer par une transmission en Municipalité, un rapport-préavis, une commission, et un débat en plenum, alors que l'excellent rap-

port de M^{me} Longchamp nous donne toutes les explications nécessaires et à mon avis convaincantes.

C'est pourquoi je recommande de ne pas transmettre ce postulat. Néanmoins, je le répète, la question posée était bonne, et légitime la réflexion qui la sous-tendait.

M. Jacques Pernet (LE) : – En tant que tenancier d'un établissement public et vice-président d'Hôtellerie suisse, je me dois d'annoncer mes intérêts.

Ce postulat mérite d'être renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, car il lui permettrait d'actualiser ses pratiques en matière de baux à loyer, de les moderniser, de les uniformiser pour ses trente-six établissements publics. Trente-six, ce n'est pas peu.

La raison principale est que la restauration et l'hôtellerie ont subi de profondes mutations ces quinze dernières années et qu'il serait bon de revisiter et de réajuster les pratiques en matière de baux commerciaux. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un postulat, dont la contrainte est bien atténuée, et qui permettrait une bonne mise à jour.

Cela dit, je me permets de relever un point qui me tient à cœur et que les notes de séance, je ne sais pourquoi, ont partiellement rapporté sur une demi-ligne alors que je l'avais développé de manière précise. Il s'agit de la pratique du loyer proportionnel au chiffre d'affaires. Cette pratique, discutée en commission, non reprise dans les notes de séance et très brièvement dans le rapport, a-t-elle toujours cours, a-t-elle partiellement cours, ou a-t-elle totalement disparu? On ne sait pas, les informations reçues n'étaient pas précises.

Afin qu'il reste au moins une trace de cette discussion dans ce Conseil, je me permets d'en débattre brièvement ici. Le loyer proportionnel au chiffre d'affaires, total ou partiel, est une pratique d'un autre âge, qui ne correspond plus au canevas usuel en matière de baux à loyer, commerciaux ou non. A ma connaissance, le coiffeur ne paie pas un loyer en pourcentage de son chiffre d'affaires. Et le magasin de tabac, paie-t-il un loyer proportionnel à son chiffre d'affaires? L'étude d'avocat le fait-elle? La Coop, la Migros, la pharmacie du coin, l'électricien et son magasin, le font-ils? Alors pourquoi le pratiquer pour un restaurant? Un loyer, ça se calcule. D'une part, il y a le calcul d'un bon rendement, qui tient compte des vrais coûts du bien immobilier, des intérêts, des amortissements, des entretiens et des réinvestissements. De l'autre part, il y a le prix du marché. Le calcul savant qui s'ensuit donne le prix de location. Fixer un loyer en fonction du chiffre d'affaires, ne serait-ce que partiellement, impose un contrôle serré, voire pourrait même être assimilé à de la cogestion. Il pourrait même faire place à la suspicion. Tout le chiffre d'affaires est-il bien saisi? Il faut savoir que dans la restauration, les marges sont extrêmement serrées. Or la pratique du loyer au chiffre d'affaires incitera le restaurateur à ne pas ouvrir quand il risque de travailler à perte, comme on le ressent le

dimanche au centre ville. On prêterait alors celui qui a un esprit entrepreneur, qui ouvre même lorsque ça ne rapporte pas beaucoup, ou celui qui propose par exemple un brunch à Fr. 20.– dans l'espoir d'animer son restaurant le dimanche et de le faire connaître. On le pénalise injustement alors que celui qui ne prend pas de risques et n'ouvre que quand ça rapporte est favorisé. On encourage l'oreiller de paresse. Cela empêche de dynamiser une ville et ne favorise pas la création d'emplois ni de masse salariale contributive.

Je conçois qu'il y ait des exceptions, comme par exemple la piscine de Bellerive, où « saint Pierre » est directement partie prenante dans l'exploitation. Mais cela doit rester des exceptions.

Raison de plus de renvoyer ce postulat à la Municipalité, qui permettra de moderniser et de réajuster certaines pratiques.

M. David Payot (AGT) : – Après le débat qui a animé le début de cette soirée, je me plais à souligner l'atmosphère qui régnait durant la commission, faite d'écoute mutuelle et très consensuelle entre l'initiateur et la municipale. Les conclusions sur le fond du postulat, soit la gestion unique des établissements publics de la Commune, étaient assez claires. La Municipalité ne la souhaite pas parce que la buvette du club sportif ou l'auberge qui promeut des produits locaux ne sont pas uniquement des locataires de la Commune. Ils méritent de s'adresser qui au Service des sports, qui à Forêts, domaines et vignobles.

C'est cette réponse que la municipale nous promettait si le postulat lui était transmis. Dans ce sens et afin d'avoir une version officielle de cette position, j'appuierai la transmission du postulat à la Municipalité, même si c'est avec des arguments qui amènent M. Chollet à faire le contraire. J'espère que la Municipalité nous donnera une réponse plus claire et plus sereine que les arguments que nous avons entendus jusqu'ici.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – J'interviens sur le fond du postulat de M. Gaudard, la demande d'une gestion unique des établissements publics appartenant à la Ville.

Les explications reçues de la part de la Municipalité nous ont convaincus que la situation actuelle est pertinente et adéquate. En effet, les établissements, gérés respectivement par le Service des forêts, domaines et vignobles, et par le Service des sports, participent au projet de ces services. Ils en font partie intégrante, d'où la nécessité qu'ils soient gérés par ces services mêmes. Cela ne fait d'ailleurs pas du tout obstacle à des synergies de techniques comptables avec le Service des gérances.

En conséquence, le groupe socialiste votera le classement de ce postulat, jugé inadéquat.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – En complément aux propos de M. Rapaz, je désire évoquer la fin de notre discussion en commission, qui s'est en effet déroulée dans une ambiance

très conviviale. A la fin de notre séance, nous avons débattu de ce qu'est, au fond, un postulat. Nous divergions à propos du fait que nous avons obtenu des informations sur cette problématique en commission et que nous pouvions les communiquer à nos groupes respectifs, les commissaires jouant un rôle de courroie de transmission. Il n'est donc pas opportun de déposer un postulat uniquement pour obtenir des informations. D'autre part, nous savons que la Municipalité prépare un préavis exposant les pratiques actuelles et futures en matière de gestion de ces établissements, dans la ligne de ce qui nous a été exposé en commission. Du coup, la réponse à ce postulat doublerait ce préavis, que nous devrions recevoir cette année encore.

C'est pourquoi la demande développée dans une motion, a fortiori un postulat, si elle ne correspond pas à une requête partagée par la majorité, ne devrait pas uniquement justifier ou souligner la position politique d'un groupe. C'est la position du Parti socialiste. La gestion actuelle des établissements publics convient parfaitement au contexte particulier d'une communauté publique comme la Ville de Lausanne.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Plusieurs d'entre vous ont relevé l'excellente ambiance dans laquelle les travaux de la commission se sont déroulés. Aujourd'hui, je suis perplexe. Mais rien n'est plus fragile que les ambiances, n'est-ce pas ?

Oui, Madame Truan, je vous explique. De nombreuses questions m'ont été posées lors de la séance de commission. Nous avons répondu à toutes. Certaines m'ont été posées une nouvelle fois par courriel. J'y ai répondu, par courriel aussi. Et ce soir, on me pose une nouvelle fois les mêmes questions. Je me demande de quelle manière répondre.

Je vous donne des exemples. Les notes de séance de la commission donnent la liste des établissements publics gérés par d'autres services que Logement et gérances, et le pourquoi de cette répartition. M. Iseli, chef du Service des sports, était présent, de même que le représentant de Forêts, domaines et vignobles. Le lundi 9 mars, à 10 h 53, M^{me} Longchamp m'envoyait un petit mail : « *Chère Madame, je me permets de revenir sur la demande que je vous avais faite, à savoir obtenir la liste détaillée des établissements publics communaux gérés par d'autres directions...* » Je lui réponds le même jour, à 14 h 55 : « *Madame, la liste des établissements publics gérés par d'autres services sont cités exhaustivement dans les notes de séance de la motion Gaudard, en bas de page 2...* – je précise que j'ai aussi envoyé copie de ce message à M. Gaudard, qui m'a posé la question ce soir – ... à savoir que tous les établissements de la Ville sont gérés par SLG, à l'exception des trois gérés par FoDoVi, Chalet-des-Enfants, Chalet-à-Gobet, auberge de Montheron et des neuf gérés par Sports : piscines de Bellerive, Mon-Repos, Montchoisi, tennis club du Lausanne-Sports, du Stade Lausanne et de Montchoisi,

restaurant du Lausanne-Sports, Buvette de la zone sportive de Chavannes et camping de Vidy. Tout le reste est géré par SLG. Comme M. Gaudard m'a posé la même question, je lui envoie aussi ce message. Bonne journée. »

Nouvelle demande ce soir. M. Gaudard m'interroge : le cas du restaurant du Lausanne-Sports est-il réglé ou pas ? On lit dans les notes de séance, page 5 – je cite : « M. Guy Gaudard demande quelle est la situation actuelle du restaurant du Lausanne-Sports. » Donc, même question. Je continue la citation : « M. Patrice Iseli précise que le problème s'est réglé avec un état de la situation et une reprise au juste prix du matériel avec un bail de cinq ans. » Je ne peux pas vous donner une autre réponse que : « Le problème est maintenant réglé, un état... etc. » Voilà pour les questions qui reviennent, et reviennent, et reviennent encore. Franchement, je préférerais parfois que les choses se règlent plutôt qu'il y ait une « bonne ambiance »...

Autre aspect évoqué ce soir, les notes de séance. Il n'y a aucun sombre dessein, Madame Longchamp. M. Schmidt, qui représentait FoDoVi en séance de commission, écrit le 27 février un mail à la secrétaire des notes de séance – je cite : « *Bonjour Madame, Par le présent message, je me permets de revenir sur les notes de séance, d'abord en vous priant de m'excuser pour le retard pris pour réagir...* » – M. Schmidt a réagi un peu tard, les notes de séance sont parties, pour ne pas vous faire attendre, avant sa réaction. C'est de sa faute, il s'en excuse, et il dit : « *J'ai quelques petites corrections que je vous demande de bien vouloir apporter. Il y en a des anodines, mais la plus importante concerne la dernière partie de la dernière phrase au bas de la page 3. Elle est à changer...* » – Et là, vous avez la réponse à votre question – « *... car elle laisse entendre que le sous-service des Domaines est dans les chiffres noirs grâce aux revenus locatifs, alors que dans la réalité, et même avec ces revenus, le sous-service Domaines coûte à la collectivité. Donc, a priori, je n'ai pas pu dire cela, à moins que je me sois mal exprimé. Dès lors, je vous propose d'effacer le texte « Si le service était privé... dans les chiffres rouges... » et de le remplacer par « FoDoVi a besoin de ces revenus pour couvrir le plus possible ses charges... »* » Mais ces revenus ne l'amènent quand même pas dans les chiffres noirs. Et la secrétaire a renvoyé sa correction, puisque M. Schmidt réagissait. J'avais vu les notes avant, je n'avais rien trouvé de très important. Voilà pourquoi vous avez reçu une deuxième version.

Cela prouve que nous sommes souples et je suis un peu étonnée qu'on nous reproche aujourd'hui, à la tribune de ce Conseil, qu'il manque des choses dans les notes de séance. Quand vous les avez reçues, vous auriez pu réagir en me disant qu'il manquait des éléments, et nous vous aurions peut-être envoyé une troisième version, voire une quatrième, avec les modifications que vous souhaitiez.

Il n'y a pas d'autre mystère. Je n'en fais pas une affaire, mais je vous explique le pourquoi de ces changements. C'est la preuve que les gens interviennent assez librement

dans la direction. Mais vous avez reçu les réponses à vos questions. J'ai entendu que vous n'étiez pas d'accord avec le mode de gestion, mais ne demandez pas pour la quatrième fois quelle est la liste des établissements publics gérés par d'autres services que SLG, parce que je ne pourrais que vous donner la même!

M. Jacques Pernet (LE): – Je suis désolé, Madame Zamora, je ne suis pas du style polémiste, mais je ne lis pas les notes de séance – je les ai sous les yeux – de la même façon que vous. Je n'étais pas dans les échanges de courriels, mais quand on parle des établissements publics propriété de la Ville, on mentionne Bellerive, la piscine de Mon-Repos, la patinoire Montchoisi, le Tennis-Club Lausanne-Sports, le Stade Lausanne Montchoisi; deux cas isolés: le restaurant Lausanne-Sports football, la buvette de la zone sportive, le camping de Vidy. J'en compte neuf, mais il y en a trente-six. Nous n'avons peut-être pas compris la même chose. Il ne faut pas tenter un procès d'intention à ceux qui ont fait cette remarque. Par liste des établissements publics, j'ai effectivement compris qu'il s'agissait de la liste des trente-six établissements propriété de la Ville.

Je répète aussi que les notes de séance n'ont pas relevé que nous avons parlé longtemps du loyer basé sur le chiffre d'affaires. Il n'y en a pas une ligne. J'aurais peut-être dû réagir, c'est vrai, mais je n'ai pas l'habitude de reprendre les notes de séance qu'on nous envoie.

C'est tout, je voulais seulement préciser et remettre l'église au milieu du village.

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – Madame la Municipale, il n'y a pas de sombre intention dans ma question! Je vous demande simplement de nous expliquer la différence entre ces deux phrases. C'est tout. Je ne vois pas pourquoi vous vous énervez lorsque je demande une explication à propos de ces deux phrases.

Pour moi, il y a une différence entre «Le secteur des Domaines serait dans les chiffres rouges» et, deuxième version: «FoDoVi a besoin de ces revenus pour couvrir le plus possible ses charges...»

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Madame Longchamp, je vous explique pourquoi il y a eu un changement des notes de séance, dont on dit que c'est inhabituel. Monsieur Pernet, il ne faut pas surinterpréter... Je vous ai lu le courriel. M^{me} Longchamp écrit: «*Je me permets de revenir sur la demande que je vous avais faite, à savoir obtenir la liste détaillée des établissements publics communaux, par quelle direction ils sont gérés.*» Je lui réponds: «*La liste des établissements publics gérés par d'autres services sont cités exhaustivement dans les notes de séance en page 2...*» Je lui cite les établissements, les mêmes que vous venez d'énumérer, et je lui dis: «*M. Gaudard m'a posé la même question, je lui envoie aussi ce message...*» Et M. Gaudard

a bien demandé ce soir aussi quelle était la liste des établissements publics gérés par d'autres services. C'est ce qui a été demandé à M. Iseli en commission. Celui-ci répond à la question qu'il a entendue, et énumère les restaurants qu'il gère. Il ne répond pas à une question qu'il n'a pas entendue! C'est tout. Mais pas trop de mauvaise foi, quand même!

M^{me} Monique Cosandey (Soc.): – Cette discussion est un peu surnaturelle! Depuis vingt ans que je suis dans ce Conseil, je n'ai jamais entendu parler comme ça de notes de séances, pour savoir s'il y avait une virgule ou pas avant un mot ou... Nous sommes écoutés par de nombreuses personnes de la région... (*...rumeurs...*) Pensez-vous que les Lausannois susceptibles de nous écouter (*... rires...*), s'ils en ont la patience, seraient contents d'entendre ce genre de débats? Si vous aviez des questions à poser, vous l'avez fait. Je n'ai qu'une envie, que le débat avance. S'il vous plaît, poursuivons cette discussion et votons le plus vite possible.

Le président: – Madame Cosandey, je partage votre avis. Le spectacle est édifiant.

Mais je constate que la discussion n'est plus demandée! Nous pourrions passer aux conclusions et je demande à M^{me} la rapportrice de nous les rappeler.

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – La commission recommande de prendre en considération ce postulat par 6 voix pour et 4 oppositions.

Le président: – Je vous remercie. Vu le score et la confusion de ce soir, je vous propose de le voter de manière électronique. Celles et ceux qui suivent la commission et proposent de prendre en considération ce postulat votent oui, ceux qui sont contre votent non.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Par 41 non, 28 oui, 7 abstentions, vous refusez la prise en considération de ce postulat. Merci Madame Longchamp.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Guy Gaudard pour une gestion unique des établissements publics communaux;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de transformer cette motion en postulat;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens ». J'appelle M^{me} Rebecca Ruiz à la tribune.

**Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts :
« Mesures urgentes pour favoriser le logement
des personnes ou familles à revenus modestes
ou moyens »³**

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice, M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M. Jean-Michel Dolivo (AGT), M. André Gebhardt (Les Verts), M^{me} Nicole Grin (LE), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M. Claude-Alain Voiblet (UDC), M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice : – La commission s'est réunie une fois, le 13 janvier 2009. En étaient membres : M^{mes} Anna Zürcher, Adozinda Da Silva, Nicole Grin, Isabelle Mayor, Rebecca Ruiz (rapportrice), et MM. André Gebhardt, Jean-Michel Dolivo, Claude-Alain Voiblet. M^{mes} Stéphanie Pache et Thérèse de Meuron étaient excusées.

La Municipalité et l'Administration communale étaient représentées par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, M^{me} Elinora Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances, M. Michel Cornut, chef du Service social, M. Michel Gamba, adjoint à la cheffe du Service du logement et des gérances. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Dominique Burdy, assistante, Service du logement et des gérances, que nous remercions vivement.

Objet de la motion

Le motionnaire explique que son initiative ne vise pas à penser ni à créer une nouvelle politique du logement mais bien à développer des mesures d'urgence ciblées en faveur de personnes en grande difficulté pour trouver un logement sur le marché actuel, à savoir :

- des familles à revenus modestes ;
- des personnes touchant le RI ;
- des individus à l'encontre desquels des poursuites ont été engagées ;
- des salariés au noir ;
- des jeunes en formation.

³BCC 2008-2009, T. I (N° 2), p. 92 ; *idem*, T. I (N° 3/II), pp. 241-242.

Pour ces personnes, le nombre de logements de secours est insuffisant (340 actuellement – selon ses sources, il y a deux entrées pour une sortie). Il s'agit donc d'en augmenter le nombre.

→ 1^{re} mesure

Par ailleurs, cette catégorie de la population peine à se loger dans des appartements subventionnés. Aussi, il faudrait prendre des mesures pour que les appartements subventionnés disponibles pour cette catégorie de la population aillent au-delà des 15 % prévus par la réglementation ou du moins tentent de les atteindre.

→ 2^e mesure

Les deux autres mesures concernent des aspects plus globaux mais également urgents. S'il est vrai que la Ville intervient auprès des gérances pour favoriser l'accès de ces personnes à des logements subventionnés, on pourrait élargir les critères d'accès à ce type de logement en collaboration avec les régions.

→ 3^e mesure

La dernière mesure proposée par le motionnaire cherche à faire intervenir à Lausanne les mécanismes d'application de la LDTR pour que les loyers d'appartements rénovés ou reconstruits après démolition de l'immeuble restent abordables, en particulier pour les anciens locataires.

→ 4^e mesure

Position de M^{me} la directrice et de l'Administration

La directrice commence par remercier le motionnaire qui cherche à développer, à travers son texte, des mesures ciblées, et non pas à remettre en question la politique générale du logement de la Ville. Elle continue en rappelant une série de mesures contenues dans le préavis N° 2003/43⁴ et notamment la possibilité de réserver à des ménages démunis, la location de 15 % du parc de logements subventionnés.

Elle ajoute que la Municipalité est favorable à l'augmentation du nombre de logements de secours, qu'elle continue à développer un partenariat avec des associations ou fondations œuvrant en faveur du logement pour les jeunes en formation et, enfin, qu'elle étend le nombre de logements subventionnés à travers des constructions en cours.

Les membres de l'Administration apportent également un certain nombre de compléments sur les différentes prestations que la Ville offre. Plus précisément, M. Cornut explique que le parc de logements de secours a doublé depuis 2004 (actuellement : 345) et qu'il s'adresse en priorité à des familles bénéficiant du RI, disposant de moyens extrêmement limités ou à l'AI. Quant à M^{me} Krebs, elle relève les difficultés rencontrées par la cellule logements avec certaines gérances partenaires qui ne souhaitent pas se voir imposer des locataires démunis. Septante-et-un

⁴BCC 2004-2005, T. I (N° 2), pp. 127 ss.

dossiers sont donc en attente au moment où la commission se réunit.

Enfin, M. Gamba précise qu'en cas de démolition, le nombre de m² démolis est reconstruit dans une proportion de un à trois. En application de la LDTR, les surfaces démolies ont été jusque-là relouées à un prix équivalant au même objet s'il avait été rénové au lieu d'être démoli. Les surfaces excédentaires sont, elles, relouées au prix du marché ou voulu par le propriétaire. En ce qui concerne les rénovations/transmutations, on compte en moyenne une augmentation des loyers d'environ 25 % à 30 % après travaux.

Discussion

Les commissaires qui s'expriment se disent sensibles à la problématique soulevée par M. Dolivo et inquiets face au problème du logement. Tous s'accordent sur le fait d'étendre, d'exploiter et d'améliorer la palette de solutions existantes et non de réinventer la politique du logement de la Ville. La question du financement des prestations lausannoises par d'autres Communes ou par l'Etat est soulevée. En effet, certaines communes avoisinantes n'ayant pas de logements à proposer à leurs habitants en situation précaire les envoient à Lausanne. Aussi, il est demandé de tenir compte des incidences financières et économiques de l'offre lausannoise en matière de logements sociaux sur le long terme.

Une commissaire évoque la transformation de la motion en postulat. En guise de réponse, le motionnaire insiste sur le caractère urgent de sa demande ainsi que du nécessaire état des lieux de la situation que seul un préavis peut établir. Dans les réponses qui seront données par la Municipalité, il souligne l'importance des points qui se référeront d'une part à la possibilité de réserver à des personnes en difficulté les 15 % des logements subventionnés et d'autre part à l'extension du parc de logements de secours.

Déterminations

La prise en considération de cette motion à la Municipalité est acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président : – Madame la rapportrice, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous remercie. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M^{me} Anna Zürcher (Soc.) : – Le texte du motionnaire met en évidence les efforts accomplis par notre Ville dans le domaine du logement, surtout pour les catégories de personnes à revenus modestes, à l'AI, au RI. Cette motion veut

donner une impulsion supplémentaire afin d'améliorer l'offre de logements subventionnés, actuellement 15 % du parc global, et augmenter la capacité de logements d'urgence. A ce jour, la Ville dispose environ de 345 logements de ce type.

Le groupe socialiste dans sa grande majorité soutiendra cette motion, bien qu'elle ne vise pas à réinventer la politique du logement à Lausanne, mais insiste sur l'urgence de développer encore les prestations en faveur de personnes fortement précarisées.

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – A Gauche Toute ! soutient fermement le renvoi de l'initiative de son collègue et profite pour faire remarquer que le premier paragraphe de la motion est une description exacte de la réalité. J'ai eu l'occasion d'entendre une présentation du travail de l'Unité logement (UniLog) dans une séance de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL). Une travailleuse sociale de cette unité a expliqué que le nombre des personnes entrant dans ce service pour demander un appartement de transition ou de secours a doublé l'année dernière. Il est très difficile de les en faire sortir, elles restent dans les appartements contrôlés par la Ville, en sous-location. Elles ne parviennent pas à accéder à un appartement subventionné et à un bail libre avant de longs mois.

Le manque d'appartements subventionnés m'a également été confirmé par l'ASLOCA. Tout le monde sait qu'il n'y en a pas assez. Les loyers bas, qui existent encore, mais ne sont pas très nombreux, ont tendance à diminuer, remplacés par des loyers plus élevés. Là, je parle du marché libre, et pas de la rénovation de son parc immobilier par la Commune. La représentante de l'ASLOCA, une ex-collègue conseillère communale, disait qu'il arrive assez souvent qu'une légère mise au goût du jour d'appartement, par exemple l'installation d'une cuisine agencée, provoque une hausse de Fr. 500.– du prix du loyer.

Nous savons que le manque de logements accessibles va durer. Il n'y a pas de raison que la crise change quoi que ce soit, même si le chômage et les faillites possibles à venir nécessitent peut-être de revoir à la baisse l'augmentation prévue de la population dans Lausanne...

Bref, 1000 logements subventionnés, ce n'est pas assez. La Municipalité doit intervenir pour loger les gens qui ne sont pas très riches – et qui ne sont malheureusement pas de bons contribuables, Monsieur le Syndic – faute de quoi elle devra les envoyer loger à Moudon, à Avenches, ou je ne sais où...

Les demandes de la motion Dolivo sont absolument nécessaires. Certaines, et le motionnaire le souligne dans son texte, sont déjà au programme municipal, mais de manière insuffisante, notamment la construction de logements subventionnés et l'élargissement des critères permettant d'y accéder.

Le renvoi de cette motion est essentiel, mais comme la commission a voté à l'unanimité, je suis tout à fait satisfaite de voir un nouveau vote unanime de ce Conseil.

M^{me} Graziella Schaller (LE): – Je voudrais poser une question concernant les logements subventionnés. Il est normal que les gens qui ont besoin d'un logement subventionné puissent en avoir un. En revanche, il est souhaitable que ces logements soient libérés lorsque les locataires peuvent payer un loyer correct. En lisant le rapport de gestion des dernières années, j'ai été surprise de voir que sur 2000 logements contrôlés à peu près chaque année, sur un total de 8000, environ 400 locataires ne répondent plus aux conditions légales pour bénéficier d'un subventionné. Ces gens rétrocèdent des loyers pour quelque Fr. 600'000.– chaque année. A Genève, le même problème se pose et la moitié à peu près des appartements subventionnés genevois sont occupés par des locataires qui ne remplissent plus les conditions.

Cela m'incite à poser deux ou trois questions. Au vu des nombreux contrôles qui débouchent sur des rétrocessions, ne serait-il pas logique d'en faire un peu plus afin de libérer ces appartements pour des gens qui en ont besoin? Si les locataires modestes peinent à trouver à se loger, on pourrait imaginer que le Service des gérances appuie auprès des régies traditionnelles les locataires bénéficiant de conditions financières un peu meilleures pour qu'ils trouvent des appartements dans leurs moyens. Quelle est la politique de la Ville en la matière, quelle aide apporte-t-elle dans ces situations?

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – La question de ma préopinante est tout à fait légitime. J'attends la réponse de la Municipalité, mais à mon avis, c'est la pénurie sur le marché du logement, qui fait rester dans des logements subventionnés des locataires qui ne sont plus aux normes. Ils paient alors l'entièreté du loyer qui serait dû, parce qu'ils ne trouvent pas de logement correspondant à leurs revenus, qui restent modestes. Les prix des loyers sont élevés, surtout pour des familles, et celles et ceux le savent bien, qui cherchent un logement un peu plus grand.

Je sais que les possibilités de la Municipalité sont limitées du point de vue légal. Néanmoins, il me paraît important que la Ville intervienne, dans la mesure du possible, par rapport aux démolitions et aux transformations dans les immeubles de logements à loyer modeste, souvent parce que des locataires sont là depuis de nombreuses années. J'insiste surtout sur les transformations. Elles peuvent aboutir à des hausses de loyer importantes, en tout cas par rapport au revenu de ces locataires. Elles ne le sont peut-être pas dans l'absolu, mais pour une personne âgée qui touche sa retraite, une hausse de Fr. 200.– ou 300.– est tout à fait conséquente.

La Loi vaudoise sur la démolition, la transformation et la rénovation d'immeubles ne permet pas beaucoup à l'Autorité d'intervenir sur le plan administratif; néanmoins, il est

important que Lausanne veille à ce que le parc immobilier existant, qui offre encore, dans de nombreux immeubles, des logements à prix raisonnable, ne soit pas systématiquement grignoté par des transformations et des rénovations aboutissant à des hausses qui poussent les locataires à partir parce que les loyers sont devenus trop chers.

C'est un aspect important d'une politique du logement, en sachant bien les limites à une intervention formelle. Un certain contrôle, des préavis sont possibles de la part de la Commune. Malheureusement, la «main invisible» du marché, défavorable aux locataires surtout en situation de pénurie, provoque des hausses de loyer auxquelles n'arrivent pas à faire face de nombreux Lausannois et Lausannoises lorsqu'ils n'ont pas en parallèle d'augmentation de leur pouvoir d'achat.

M. Philippe Jacquat (LE): – Dans ce contexte économique difficile, qui risque fort d'aboutir à un accroissement de la précarité, le problème posé par la motion de notre collègue Dolivo mérite d'être soulevé. Contrairement aux procès d'intention intentés tout à l'heure, la droite de cet hémicycle se soucie des gens en situation précaire. Cependant, il faut cibler les réponses sur les personnes qui en ont réellement besoin. M^{me} Schaller a posé des questions légitimes et nous attendons avec intérêt la réponse de la Municipalité.

Comme c'est une motion, notre groupe ne votera pas de manière unanime et sera partagé entre l'abstention et l'approbation.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Je rassure M. Dolivo. C'est vrai, la Loi sur les transformations ne nous laisse pas beaucoup de possibilités, mais toutes celles qu'elle laisse, nous les utilisons. Je signe chaque semaine des préavis à l'intention du service cantonal qui s'occupe du logement pour indiquer nos souhaits, nos décisions et en fixant la part du coût des travaux de transformation dont nous pensons qu'elle peut être reportée sur les loyers et laquelle n'a pas lieu d'être pour maintenir un habitat de qualité.

J'en viens aux contrôles des personnes ne répondant plus aux normes financières ou d'occupation des logements subventionnés. La pénurie n'est pas toujours en cause. Ça peut l'être, par exemple lorsqu'une personne a de la difficulté à se reloger. Nous en tenons compte et ne la sommons pas de partir le mois suivant. En revanche, cette prolongation ne dure jamais longtemps. Des locataires me demandent souvent des prolongations que je refuse, à un moment donné, parce qu'on ne peut pas prolonger leur bail indéfiniment. Ils ne sont pas contents, ce sont des gens qui trouvent difficilement un appartement. Mais ça ne dure pas plus de quelques mois.

Il peut y avoir une autre raison au maintien de locataires dans des subventionnés. Par exemple, un couple ou une mère seule avec un fils jeune adulte, qui devient salarié. Nous estimons normal de lui laisser le temps de trouver un

nouveau logement et de ne pas expulser ce jeune adulte de chez ses parents, tout en demandant à la famille de payer un surcoût de loyer. Là encore, cela ne dure pas plus que quelques mois, le temps qu'ils déménagent ailleurs.

La dernière partie a été approuvée par votre Conseil – et là, j'ai l'impression que vous avez parfois la mémoire courte – avec le préavis sur la politique du logement⁵. Ce sont les fameux 15% pour la mixité. Nous avons fixé que dans les logements subventionnés nous laisserions aux régies le choix de garder 15% de locataires ne correspondant plus aux normes qui sont là depuis de nombreuses années. Ils paient évidemment des surcoûts. Le but est d'assurer la mixité dans un immeuble et de contribuer ainsi à une vie de quartier, à son animation, à sa pacification. Les locataires qui vivent dans un quartier depuis très longtemps et peuvent y rester sont garants d'une certaine stabilité. Cela a d'ailleurs suscité beaucoup de remous dans les gérances, à tel point qu'une fondation nous a amenés jusqu'au Tribunal fédéral, où nous avons gagné. Ils pouvaient choisir leurs 15% de locataires, et en échange nous leur demandions de pouvoir leur en imposer 15% aussi. Des locataires correspondant aux normes, mais toutefois particulièrement difficiles, pour des raisons financières, ou de comportement, ou une combinaison des deux. Dans ces situations, évidemment, cela dure plus que quelques mois, puisque la volonté est de garder ces locataires. Parfois, ce sont des couples âgés.

Vous avez dit que cela concernait une moitié des locataires à Genève, et qu'à Lausanne ce n'était pas le cas. C'est vrai, mais il y a un certain nombre de situations comme celles dont je viens de parler. Certaines qui vont durer parce que nous l'avons souhaité et que vous l'avez accepté. Et d'autres qui sont transitoires. Ce n'est donc pas par manque de contrôles. C'est précisément lors des contrôles réguliers que nous mettons en place ces mesures.

Le président : – La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Madame la rapportrice, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission ?

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice : – La prise en considération de cette motion et le renvoi à la Municipalité ont été acceptés à l'unanimité de la commission.

Le président : – Je vous fais voter à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission dans sa résolution le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec une dizaine d'absentions, sans avis contraire, vous avez accepté le renvoi à la Municipalité de cette motion. Merci Madame la rapportrice.

⁵BCC 2004-2005, T. I (N° 2), pp. 127 ss.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Nous nous arrêtons là pour les rapports. Je vous propose de passer aux initiatives, avec le point INI54, le postulat de M. Vincent Rossi « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». Monsieur Rossi, veuillez nous rejoindre à la tribune pour la discussion préalable sur votre postulat.

Postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale »⁶

Développement polycopié

Contexte

L'unanimité est aujourd'hui acquise lorsqu'il s'agit d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de CO₂. Nous savons aussi que c'est dans le bâtiment que les économies d'énergie sont les plus facilement réalisables – davantage que dans le domaine des transports. Cependant, encore trop de constructions se contentent de respecter (parfois seulement sur le papier) les prescriptions énergétiques cantonales.

Les normes SIA 380/1 et associées, prescrites par la législation cantonale, ne suffisent pas à « faire du développement durable », comme on l'entend encore trop souvent. Par définition, du point de vue énergétique, la durabilité n'est atteinte que lorsqu'on peut se passer complètement d'énergie fossile, ressource appelée à se tarir. En ce sens, une haute performance énergétique comme Minergie P⁷ est un pas vers la durabilité et, ce faisant, vers la société à 2000 watts.

Rappelons que l'argent investi dans les économies d'énergie est de plus en plus rentable, vu l'évolution inéluctable

⁶BCC 2008-2009, T. II (N° 11), p. 168.

⁷Minergie P est une norme demandant une telle qualité d'isolation qu'une construction répondant à cette norme peut se passer de combustible fossile, même en hiver. La chaleur apportée par les habitants et par le soleil, éventuellement par un poêle à bois, suffit à maintenir une température agréable. La ventilation avec récupération de chaleur et filtre à air garantit une qualité irréprochable de l'air intérieur. Il est évidemment toujours possible d'ouvrir les fenêtres, si la fantaisie en prend un habitant.

du prix du baril de pétrole, et qu'il fait vivre des PME locales, ce qui n'est pas le cas de l'importation de combustible fossile. Cela n'est pas à négliger en cette période économiquement difficile.

Lorsque la Ville construit, elle s'impose déjà une très haute qualité d'isolation, en vertu de la méthode SméO. En ce qui concerne les terrains cédés en DDP, elle incite les superficiaires à observer les mêmes exigences à travers le Règlement du droit de superficie (sauf erreur, le caractère systématique de cette exigence dépend de la Municipalité). Par exemple pour le projet Métamorphose, l'annexe 1 du préavis (2007/19) prévoit un « concept énergétique sobre, efficace, renouvelable », qui va dans la bonne direction. Pour les terrains privés, en revanche, il n'y a rien d'autre que les prescriptions cantonales.

Objectif

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de rendre systématiques les exigences de qualité énergétique et environnementale en DDP et à les étendre, à travers les modifications nécessaires du RPGA, de telle manière que toutes les constructions nouvellement réalisées ou lourdement rénovées sur les terrains appartenant à la Ville ou sur les terrains privés à Lausanne soient conformes :

- a) aux plus hauts standards énergétiques, soit un équivalent, aujourd'hui, de Minergie P et/ou
- b) aux standards écologiques les plus exigeants, soit un équivalent, aujourd'hui, de Minergie Eco.

La Municipalité est invitée à envisager diverses possibilités d'exemption de taxes, de réduction d'imposition, de garanties de financement, de prix préférentiel de droit de superficie et de subventions qui pourraient permettre d'inciter les propriétaires à aller dans le sens des buts énoncés.

La haute performance énergétique dans le bâtiment doit être considérée comme normale.

Je propose que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

Discussion préalable

Le président : – Monsieur Rossi, avez-vous quelque chose à ajouter à votre postulat ?

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Ce postulat propose de pérenniser une pratique qui existe déjà pour toutes les constructions sous gestion de la Ville. Surtout, il propose d'étendre la construction ou la rénovation Minergie aux bâtiments privés. Pour cela, il faudrait modifier le règlement du Plan général d'affectation (PGA) de la Ville de Lausanne. Ce postulat a connu une longue maturation, puisqu'il a vu le prix du baril passer de \$40 à \$160 avant de le voir retomber. J'en parle pour souligner à quel point la

construction Minergie permettrait de se prémunir contre les aléas du prix de l'énergie fossile.

J'espère que ce postulat retiendra votre attention et que vous jugerez qu'il mérite un renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis.

Le président : – J'espère que ce n'est pas la longue maturation qui a provoqué l'augmentation du prix du baril !

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Malheureusement pour M. Rossi, je demande le renvoi en commission. Si le principe me semble excellent, le label Minergie n'est pas forcément le meilleur, ni le seul moyen d'atteindre une performance énergétique.

Le président : – Cinq personnes appuient-elles votre demande ? C'est le cas. Je pense que M. Calame avait la même demande. Je clos la discussion. Ce rapport sera envoyé en commission.

Le président : – Le point suivant de l'ordre du jour est une motion de M. Gilles Meystre, qui a dû s'absenter, me dit-on. Nous passons donc au point INI57, le postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Lausanne, capitale de la neige en toute saison ».

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Lausanne, capitale de la neige en toute saison »⁸

Développement polycopié

Malheureusement, la réputation de Lausanne, supérette de la coke, n'est hélas plus à faire.

Durant l'année 2008, plusieurs conseillers communaux, inquiets de la situation à Lausanne face à la recrudescence de trafic de cocaïne, sont intervenus. Cependant, force est de constater que la situation s'est aggravée au fil des mois, malgré les interventions policières, les importantes saisies de cocaïne, d'héroïne et de haschich, et le démantèlement de réseaux de distribution.

Comme le révélait récemment un grand quotidien de la place, photos à l'appui, le trafic de cocaïne qui se déroule dans notre Commune, au vu de tous, et à l'insu de la police, semble empreint d'une certaine banalité : tout le monde ou presque snifferait à Lausanne. C'est dans l'air du temps, c'est devenu presque commun, dans l'ignorance des dangers de la consommation de cette drogue.

Si nos élus à l'Exécutif lausannois semblent baisser un peu la garde, par lassitude, manque de temps ou peut-être même

⁸BCC 2008-2009, T. II (N° 13/I), p. 435.

de réalisme, je souhaiterais cependant connaître la stratégie que la Municipalité a mise ou souhaite mettre en place pour lutter contre cette abominable gangrène, qui abrutit, détruit certains de nos concitoyens et altère l'image de notre Ville.

Par voie de postulat, je demande à la Municipalité de fournir au Conseil communal :

1. un rapport détaillé sur le travail effectué par la Police municipale pour lutter contre ce fléau ;
2. sur les forces mises en place ;
3. sur la collaboration avec la Police cantonale ;
4. sur l'application stricte des mesures d'expulsion des trafiquants ;
5. sur les raisons qui me donnent à penser qu'une certaine tolérance semble s'installer.

Discussion préalable

Le président : – Madame, avez-vous quelque chose à ajouter à votre postulat ? Une explication à donner au plenum ?

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'ai écrit ce postulat suite aux nombreux articles parus dans la presse, ainsi qu'au reportage que vous avez certainement vu au Téléjournal sur la situation à Chauderon et à l'avenue de France. Celle-ci empire de jour en jour et, par rapport à ce qui nous a déjà été envoyé, nous avons besoin d'informations complémentaires sur l'action de la police en concertation avec la police cantonale.

Je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission.

Le président : – Cinq personnes soutiennent-elles cette demande ? Il semble, donc il sera fait selon votre désir, Madame la postulante.

Le président : – Nous pouvons passer aux interpellations. Nous traiterons d'abord une interpellation urgente, puis nous prendrons les quatre interpellations à l'ordre du jour.

Monsieur Claude-Alain Voiblet, je vous donne la parole pour développer votre interpellation urgente.

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « L'agglomération lausannoise est la région de Suisse la plus touchée par le chômage. Quelle politique mènent nos Autorités pour diminuer les effets de la crise ? »⁹

Développement

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je remercie le Bureau d'avoir accordé l'urgence à mon interpellation. Permettez-moi de la développer.

(Lit son interpellation.) Notre ville fait partie des régions de Suisse les plus touchées par le chômage et, malgré une situation financière très précaire, n'est-il pas temps de rechercher les pistes praticables pour diminuer les effets de la crise économique ?

Si le taux de chômage est de 4,8% dans le canton de Vaud, ce taux est supérieur à 6% à Lausanne, et de plus, notre commune compte déjà le plus de prestataires inscrits aux œuvres sociales. Les personnes fragilisées par cette situation sont prioritairement les jeunes à la recherche d'un apprentissage, ceux qui doivent trouver un premier emploi, mais aussi les personnes avec des revenus modestes et une situation professionnelle précaire.

Devant cette situation, la Confédération et le Canton de Vaud ont réagi en proposant différentes mesures urgentes visant à relancer la consommation ou à diminuer les effets pervers de la crise. L'Union syndicale suisse pense que 60'000 jeunes pourraient se retrouver sans travail dans notre pays en 2010 et lors des années à venir. A la lecture de cette situation, il est évident que notre ville va donc se retrouver au cœur du problème.

A cause du statut de plus grande ville de Suisse romande et en fonction de l'environnement socio-économique difficile de Lausanne, notre Municipalité s'est-elle bornée à se lamenter sur son statut de simple commune, en faisant preuve de beaucoup d'attentisme ? Ou, alors, a-t-elle réfléchi aux opportunités de mener diverses actions permettant de prendre une part active à la relance de l'économie ?

Conscients que l'état des finances publiques de notre Ville laisse une marge de manœuvre très faible à nos Autorités, nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle stratégie proactive et quels moyens la Municipalité a-t-elle mis en place pour réduire les effets de la crise sur la région lausannoise ?
2. Peut-on porter à la connaissance du Conseil communal les décisions prises ou les interventions faites par nos Autorités pour sensibiliser la Confédération et le Canton de Vaud à la situation critique de l'agglomération lausannoise ?

⁹BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), p. 562.

3. Pour répondre au chômage des jeunes, la Municipalité a-t-elle envisagé de créer des places d'apprentissage supplémentaires ainsi que des places de stages au sein de son Administration et des entreprises dépendant de la Ville?
4. La Municipalité a-t-elle envisagé des mesures pour que les entreprises privées de notre ville portent une oreille attentive à la situation des jeunes à la recherche d'un apprentissage ou d'un stage de premier emploi et ouvrent leurs portes?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne sais pas si M. Voiblet a intérêt à se promener du côté de Genève après avoir affirmé que, comme « principale ville de Suisse romande », nous sommes plus grands qu'eux. D'autre part, le Canton de Genève a le triste privilège d'enregistrer un taux de chômage plus élevé que la région lausannoise. Mais ce sont des détails, le fond est plus important.

Le chômage que nous connaissons dans la région lausannoise et dans le canton de Vaud résulte encore beaucoup de difficultés de placement des jeunes, le programme FORJAD du Canton tente d'y remédier. D'autre part, il existe encore une forte proportion de chômeurs qui, depuis la période 1992-1993 jusqu'à maintenant, ont perdu le contact avec le marché du travail.

Depuis cinq ans, jusqu'en 2008, la dynamique du Canton de Vaud, comme celle du canton de Genève, présente une croissance plus élevée que toute autre région de Suisse, y compris la région zurichoise. Pour une forte part, les postes créés sont occupés par des personnes dotées de compétences particulières venues travailler dans la région, ce qui explique aussi la forte augmentation de la population dans le canton de Vaud. Les nouveaux emplois exigent pour la plupart un assez haut niveau de formation.

Même s'ils sont touchés par la crise et le chômage, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne peuvent citer l'exemplarité de l'évolution de leur situation récente dans le reste de la Suisse. Si le produit national brut (PNB) atteignait réellement $-2,5\%$, comme certains économistes le laissent entendre, cela se limiterait plutôt à -1% dans la région lausannoise, pour autant que les tendances de ces dernières années se maintiennent. Nous ne pourrions pas nous poser en exemple du misérabilisme absolu que M. Voiblet décrit pour sensibiliser le reste du pays à la condition des plus pauvres de Suisse. Ce n'est pas l'évolution de ces six ou neuf derniers mois, et il y a un fort chômage, qui date d'avant. Donc la situation est un peu plus complexe.

La Ville a essayé, ces dernières années, de prendre des mesures durables. Suite à des interventions de M. Junod, d'une part, de M. Gaudard d'autre part, et encore d'autres, diverses modalités ont été mises en place. La Municipalité

avait aussi fait ses propres réflexions et allait dans la même direction. Ces visions conjointes ont amené, il y a quelque deux ans, à des préavis visant à renforcer considérablement le nombre de places d'apprentissage dans l'Administration. Cette augmentation n'est que partiellement réalisée. En effet, les apprentissages durent trois à quatre ans, et la croissance se fait aussi sur une période de trois à quatre ans. Nous avons ainsi agi à long terme. En outre, depuis le début de cette année, un des critères d'attribution de tous les marchés publics passés par la Ville est que l'entreprise s'intéresse à former des jeunes dans le but de réduire leur chômage.

Pour la Ville, il y a des domaines d'intervention possibles, et d'autres qui ne le sont pas. Les entreprises les plus touchées par la crise actuelle sont celles liées de près ou de loin à l'industrie d'exportation. Cela concerne des entreprises de la région lausannoise, mais très peu à Lausanne même. Dans son plan de mesures, le Canton a défini divers actes visant à alléger leur situation. Ce n'est pas très facile, parce que le Canton de Vaud ne peut pas lancer dans le monde entier des sociétés qui se mettraient à acheter les produits de nos entreprises d'exportation. Nous pouvons apporter des aides locales, ces gens peuvent aussi produire des marchandises consommables localement, mais c'est un domaine où il est difficile d'agir de manière directe. Cela dit, en cas de redémarrage, lorsque les stocks tendent à s'épuiser, des changements de tendance très rapides peuvent se produire.

Pour le moment, il y a des signes contradictoires dans la construction. Pour ce que la Municipalité en sait, beaucoup de choses vont comme avant avec quelques signes d'inquiétude ici ou là.

La dynamique des nouveaux habitants continue au premier trimestre. Le chômage croît et simultanément nous enregistrons 400 nouveaux habitants, qui ne sont pas des chômeurs. Le phénomène que j'ai décrit sur le canton de Vaud se poursuit, même s'il est peut-être freiné. Il faudra voir la statistique annuelle.

Les interventions directes de la Ville, en plus de tout ce qu'elle a fait, ont peu d'effet à court terme, à part l'accélération de divers investissements, comme mesures possibles et concrètes d'aide au travail.

Ces préliminaires posés, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur.

1. Quelle stratégie proactive et quels moyens la Municipalité a-t-elle mis en place pour réduire les effets de la crise sur la région lausannoise ?

La Municipalité a mis en place une politique d'apprentissage forte depuis déjà deux ans, qui déploie ses effets à la mesure de ce qu'une Commune peut faire. Elle est aussi active dans la formation élémentaire des adultes depuis quelques années.

Lors de son examen du plan des investissements, la Municipalité a pris des options visant à augmenter le volume des investissements pour la deuxième partie de 2009, 2010 et 2011. Je n'ai pas de chiffre exact, mais ce sera une augmentation d'une trentaine de millions par an sur trois ans, au titre d'aide au maintien de la situation économique globale. Nous tenons compte de l'entrée de recettes spéciales, dues notamment à une fusion électrique...

2. *Peut-on porter à la connaissance du Conseil communal les décisions prises ou les interventions faites par nos Autorités pour sensibiliser la Confédération et le Canton de Vaud à la situation critique de l'agglomération lausannoise ?*

Pour les raisons évoquées, une intervention directe auprès de la Confédération nous vaudrait la réponse dont je parlais tout à l'heure : que nous sommes la région de Suisse, canton de Vaud et région lausannoise, dont le développement économique a été le plus important ces trois dernières années. Je doute que nous réussissions à sensibiliser rapidement la Confédération, en l'absence d'une forte dégradation de la situation ces prochains mois, ce que je ne souhaite pas. La Confédération a aussi pris des mesures : deux plans de relance et un certain nombre de mesures sur l'augmentation de la durée du chômage. Ça touche toute la Suisse.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat applique une politique d'investissements renforcée, en ce moment. Ce n'est pas le cas de toutes les Communes. Nous espérons, pour renforcer encore cette assise économique, concrétiser cet automne, avec un partenaire bâlois, la remise en état de la place économique lausannoise à Beaulieu. Si les choses se déroulent comme prévu, vous pourrez vous prononcer ces prochains mois sur cette action qui va parfaitement dans le sens des demandes de M. Voiblet.

3. *Pour répondre au chômage des jeunes, la Municipalité a-t-elle envisagé de créer des places d'apprentissage supplémentaires ainsi que des places de stages au sein de son Administration et des entreprises dépendant de la Ville ?*

Pour fournir des places de stage, nous avons toujours été à disposition lorsque les demandes venaient des établissements secondaires. A condition que les possibilités existent et soient dans le bon domaine.

Créer des places d'apprentissage supplémentaires nécessite des opérations lourdes, souvent avec des équipements complémentaires, à relativement long terme. Nous avons planifié une augmentation qui continue à déployer ses effets. Si nous devons encore accroître cette offre, elle n'aurait pas d'effets en temps utile, en tout cas pas cette année.

4. *La Municipalité a-t-elle envisagé des mesures pour que les entreprises privées de notre ville portent une oreille attentive à la situation des jeunes et ouvrent leurs portes aux jeunes à la recherche d'un apprentissage ou d'un stage de premier emploi ?*

En introduisant la formation et l'apprentissage dans les critères des marchés publics, la Municipalité a fait ce qu'elle pouvait pour sensibiliser les entreprises. L'art oratoire reste possible, comme pour tout parti politique, Conseil d'Etat ou Conseil fédéral.

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic. La discussion sur la réponse municipale est ouverte.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je ne partage pas totalement l'avis de M. Brélaz en ce qui concerne l'explication donnée à la surreprésentation des chômeurs dans la région lausannoise, voire dans le canton. Je ne suis pas sûre que ce soit le « reliquat », si vous me permettez l'expression, des années dernières. Ce n'est pas un phénomène nouveau, Lausanne et l'Ouest lausannois ont toujours été surreprésentés dans ce domaine, malheureusement.

Je ne crois pas que la Confédération et le Département de l'économie de M^{me} Doris Leuthardt songent à une augmentation de la durée des prestations versées par l'assurance chômage. Il s'agit de l'augmentation de la durée de la réduction de l'horaire de travail (RHT), donc le chômage partiel ou le chômage technique.

Vers 1994, sous le « règne » – si vous permettez – de la syndique Yvette Jaggi, j'avais déposé une motion prônant l'engagement des jeunes pour éviter qu'ils deviennent chômeurs de père en fils, comme on le voit dans certains pays environnants. La Municipalité avait donné suite à cette motion en mettant en place un plan d'engagement pour les jeunes.

J'abonde dans le sens de l'interpellation de M. Voiblet. Il sera intéressant de voir s'il y a une résolution et si je vous invite à la soutenir. L'important, ce n'est pas seulement la place d'apprentissage, mais le premier emploi après la formation professionnelle. Il s'agit de garder les apprentis après l'obtention de leur certificat, pendant six mois, par exemple, qu'ils aient au moins une première expérience professionnelle. On sait bien que le plus difficile, c'est de trouver la première place de travail.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je remarque que la réponse de M. le syndic aux questions de l'interpellation est frappée du sceau de l'impuissance, les propositions sont timides, modestes. On sent que la Municipalité ne voit pas bien quelles mesures prendre afin de prévenir, si possible, et surtout de réagir aux effets de la crise pour la population lausannoise.

J'aimerais indiquer deux pistes. Il n'y a pas de baguette magique, la crise du capitalisme produit des effets désastreux sur toute la planète et Lausanne n'est pas une île.

Une première piste est celle de l'engagement possible, par la Ville, de personnes en fin de droit, afin qu'elles puissent

se reconstituer un droit au chômage. Une des questions clé est que des personnes qui ne retrouvent pas un emploi après un certain temps « tombent » à l'aide sociale. Elles perdent une insertion professionnelle, mais aussi beaucoup sur le plan de leurs revenus. Il faudrait développer une politique publique d'engagement de chômeurs et de chômeuses en fin de droit pendant douze ou dix-huit mois, selon les cas, afin qu'il puissent se reconstituer leur droit à une indemnisation.

Deuxième aspect important d'une politique publique, le pouvoir d'achat. La Ville de Lausanne pourrait aussi prendre des mesures. Une intervention de la collectivité publique sur des prestations offertes avec une contrepartie payante, rémunérée, pourrait être rediscutée. De ce point de vue, la gratuité des transports proposée pour les enfants qui se rendent à l'école est un élément du point de vue du pouvoir d'achat des familles. Mais il faudrait aller plus loin, de façon à ce que les personnes en difficulté en termes de revenus, jouissent d'un accès facilité à une série de prestations payantes.

Il y aurait là un état des lieux à faire, un recensement des possibilités d'intervention sur le pouvoir d'achat.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – M. Brélaz a répondu à mes préoccupations sur les interventions aux niveaux fédéral et cantonal. Un dispositif de lutte contre le chômage a été mis sur pied.

M. le syndic parle d'augmentation des investissements pour Fr. 30 millions à peu près par an. Dois-je aussi entendre qu'il s'agit des investissements d'assainissement ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ?

M. Guy Gaudard (LE) : – Je décline mes intérêts : je forme actuellement quatre apprentis, deux de première année et deux de troisième année.

Je remercie M. Voiblet d'avoir abordé le sujet, très important et interpartis. Il n'y a aucune raison d'être partisan dans cette discussion. M. Dolivo l'a dit tout à l'heure, la Municipalité est actuellement bien timide par rapport à la reconnaissance des entreprises formatrices. J'ai été très satisfait d'apprendre que maintenant, parmi les critères d'attribution des adjudications publiques, un certain pourcentage des points est attribué aux entreprises formatrices. Je vous rappelle que j'ai déposé un postulat en 2006 pour lequel j'attends toujours une réponse. J'en ai déposé un autre, qui est en traitement depuis 2007, et j'attends aussi la réponse.

J'ai malheureusement constaté en pratique que nous recevions beaucoup de demandes de stages. Ces stagiaires sont issus soit des classes voie secondaire à option (VSO), soit des classes d'accueil des collèges lausannois. Malheureusement, nous ne pouvons pas donner satisfaction à tous ces jeunes. Nous devons donc trouver une solution ensemble. A mon avis, cela passe par l'invitation de patrons ou d'associations professionnelles dans les collèges lausannois. Il

serait imaginable de commencer dès la septième année, et l'invitation pourrait se dérouler pendant une période de travaux manuels. Cela ne concernerait pas uniquement des patrons de la construction, puisque M. Nsengimana s'informait des mesures que la Municipalité entend prendre par rapport à l'isolation des bâtiments. Les apprentis des métiers de la construction ne sont pas seuls concernés, il y a aussi les travaux administratifs, le commerce de détail et la coiffure. Ensemble, nous devons coordonner nos moyens et surtout faire un effort pour accueillir les jeunes en entreprise.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Certains des problèmes que vous décrivez ont existé tout au long de ces années, même les meilleures, comme il y a deux ou trois ans. Les réponses que vous donnez ne sont pas nouvelles, contrairement à ce que certaine intervention pourrait laisser entendre.

Si la crise s'amplifie, il peut y avoir un accroissement du phénomène. Mais dans tous ces domaines, des instruments existent. Simplement, ils ont des limites. La crise des années 1990 a fortement amplifié les emplois temporaires subventionnés (ETSL), qui ont ensuite été réduits par les autorités supérieures, ces dernières années. Nous en avons discuté quelquefois ici. Simultanément, il y a eu d'importants débats, y compris de la part des syndicats, pour dénoncer des reconstitutions de droit qui auraient pu pénaliser le marché du travail et les salaires ordinaires. Ce débat a duré dix ans. Il reprend un peu maintenant, mais ses bases n'ont pas changé. Je ne voudrais pas qu'on croie réinventer les bases de la société depuis trois mois. Certains ici le laisseraient entendre.

Les instruments ont été légalisés, organisés. Si la crise s'accroît, ils vont se multiplier aussi, et notamment les ETSL. Il y a eu des chômeurs en fin de droit toutes ces dernières années, hélas. Ils ne jouissaient pas d'une considération politique aussi grande que ce soir. Quant aux prochains chômeurs en fin de droit dus à la crise, ils ne viendront que dans plusieurs mois. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants. Il s'agit seulement de relativiser les choses par rapport au débat de ce soir.

L'écrasante majorité de la population qui, heureusement, n'est pas en situation précaire en termes d'emploi, ou soumise à des licenciements, a bénéficié, au 1^{er} janvier, de hausses de 3 % de son revenu. Toutes les moyennes nationales le montrent. Evidemment, ça ne résout pas le problème de ceux qui perdent leurs emplois ni de ceux qui sont dans l'industrie d'exportation et ont des problèmes. On ne peut toutefois pas dire que l'ensemble de la population est paupérisé. Ce sont des cas spécifiques sur lesquels il faut agir avec des moyens spécifiques.

En ce qui concerne les investissements, j'apprendrai peut-être à ceux qui ne sont pas membres de la Commission des finances que d'habitude la Ville doit resserrer ses investissements de Fr. 60 à 80 millions par an pour arriver à un montant raisonnable. Mais pour pouvoir investir, il faut que

les projets soient prêts. Souvent, cette préparation nécessite six, douze, dix-huit mois. Donc les investissements prévus sont de toute nature. Ce n'est pas un programme uniquement destiné à l'isolation des bâtiments. Peu de projets sont prêts, il y en a deux ou trois dans ce domaine, et d'autres qui sont avancés dans le temps. Ainsi, tout ce que nous développons pour le renouvellement de la ville et autour du m2. Plusieurs investissements ont un caractère environnemental et écologique ou dans le secteur des énergies nouvelles, mais pas seulement. C'est un programme complet.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je souhaite rappeler à M. Voiblet que la question de l'apprentissage a été soulevée par d'autres. Elle est vraiment transversale dans ce Conseil, puisque quelques conseillers communaux radicaux et socialistes, parmi lesquels M^{me} de Meuron et M. Junod, s'en sont inquiétés. Je me réjouis que l'UDC s'y intéresse à son tour.

Je désire relativiser le poids de la Ville de Lausanne dans la création d'emplois. Qu'est-ce que 4000 EPT ou à peu près, dans une agglomération qui doit compter vingt ou vingt-cinq fois plus d'emplois? Même si l'impact de la Ville était important pour elle, il resterait modeste au niveau de la région. Cela dit, si la Ville engageait cinq ou dix apprentis de plus, ce serait pour cinq ou dix personnes une possibilité d'obtenir une qualification, gage d'amélioration pour l'avenir.

Créer des emplois uniquement pour renouveler un droit au chômage est une mesure qui a l'apparence de l'évidence et de la justice, mais il faut se méfier des effets pervers. Il convient de les peser avant de se lancer dans cette opération, le risque existe que des personnes occupent un emploi une année sur trois et instaurent une sorte de tournus, comme ça... En outre, travailler une année sur trois, ce n'est pas satisfaisant non plus, avec le risque évoqué par le syndic de pénalisation sur les salaires.

Il faut peut-être analyser plus à fond les mesures relatives au pouvoir d'achat. En effet, si le coût de certaines prestations diminue, comment les gens réagiraient-ils s'il y avait un lien entre le prix de la prestation et la conjoncture? Il paraîtrait un peu saugrenu de profiter d'augmenter les prix dès que la conjoncture va mieux – ce que nous souhaitons tous. Ce n'est pas non plus satisfaisant. Je ne rejette pas ces mesures a priori, mais il convient de bien les analyser avant de les mettre en œuvre.

Je termine par un point de vue plus politique. Je me réjouis que la crise ait un effet épurateur au niveau de l'UDC lausannoise. Lorsque la conjoncture était bonne, les interpellations fleurissaient plutôt du côté de la critique à l'aide aux plus démunis, avec des envolées lyriques. Maintenant que la conjoncture va moins bien, on lance des appels à la Ville pour qu'elle en fasse plus. Pour soutenir la région, investir massivement, soutenir les jeunes, faire en sorte qu'ils soient qualifiés. Je me réjouis de cette volte-face. Il faut donc une crise pour que l'UDC constate que l'économie fait des

victimes et pas seulement des abuseurs. Il faut une crise pour que l'UDC revisite sa vision de l'économie et de la politique anticyclique. Et il faut une crise pour que l'UDC réalise que l'Etat est un acteur du monde du travail, un régulateur et qu'on ne peut pas simplement laisser faire le marché. Je félicite M. Voiblet pour cette volte-face. J'espère que ce demi-tour s'arrêtera là et qu'il ne continuera pas sur son élan pour revenir à la position initiale dans une année.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Après ces belles paroles, je ne sais plus quoi dire... (*Rires.*)

Je reviens aux réalités et tout d'abord aux réponses de M. le syndic. Peut-être que je n'utilise pas les bons termes, mais par rapport à la situation économique, l'Office fédéral de la statistique, à sa rubrique «Chômage dans les cantons», a coloré deux cantons en rouge vif: Vaud et Genève. Quant à la statistique vaudoise de mars 2009, elle indique que le taux de chômage du canton est de 4,8%, la moyenne suisse étant de 3,4%, et celle du district de Lausanne – pas la ville – de 6%. Donc plus d'une personne sur 20, dans cette ville, est aujourd'hui au chômage. Alors je ne sais pas quel terme utiliser pour dire que Lausanne est dans une situation qui est difficile. Je ne sais pas si ce terme peut être acceptable ou si je dois en chercher un autre. Mais voilà la situation, en chiffres. Ou alors ces chiffres sont faux, et il faut les dénoncer, mais je pense que ce n'est pas le cas. Donc, Monsieur le Syndic, nous sommes quand même dans une situation exceptionnelle à Lausanne.

Je suis d'accord, les mesures que nous pouvons prendre ne sauveront pas l'économie mondiale. J'en suis conscient, ainsi que des difficultés de l'économie d'exportation. Mais les Lausannois au chômage ne sont pas dans cette situation à cause de l'industrie d'exportation. En effet, les entreprises qui exportent, c'est principalement l'industrie horlogère et l'industrie des machines. Elles ne sont pas nombreuses à Lausanne.

M. Ghelfi se félicite que l'UDC fasse de la politique, si je le comprends bien. C'est une journée exceptionnelle, aujourd'hui! J'ai vécu une séance au Grand Conseil où le parti socialiste a repris dans une initiative une idée du Parti radical et du Parti libéral, concernant la garde en continu des enfants. Il y a eu en début de soirée une excellente intervention de M^{me} Torriani d'A Gauche toute! sur l'agriculture. Alors acceptez qu'un UDC vous fasse des propositions en faveur des jeunes.

Quand j'analyse la politique, quand j'étudie les chiffres à disposition, et quand j'entends le président du Parti socialiste suisse, je pense qu'il a en partie raison concernant le chômage des jeunes. Evidemment, si je parle des places d'apprentissage, la Municipalité me répond qu'elle a entamé une démarche durable. D'accord. Nous pouvons nous féliciter, le Conseil a accepté les propositions faites. Mais ce soir, je vous propose que nous nous saisissons de ce qui est un problème supplémentaire, dû à une situation

extraordinaire. Il ne s'inscrit pas dans un programme durable prévu par la Municipalité.

Ma proposition s'inscrit dans ce qu'a dit M^{me} Zamora ce soir. Elle a dit... Attendez, j'avais noté ... Je ne la retrouve plus... Oui, quand elle a répondu ... (*... des suggestions viennent de la salle...*) Non, je ne sais pas. Je n'ai plus la phrase complète, excusez-moi.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut aussi faire de la politique avec son temps. Ça me revient ! M^{me} Zamora a dit tout à l'heure que les majorités étant ce qu'elles sont au sein de ce Conseil communal, il faudra peut-être attendre que les majorités changent pour avoir des votes différents. On peut faire un autre raisonnement. Si on fait de la politique à droite, on peut aussi être réaliste et trouver intéressant que des propositions soient acceptées par la gauche. Donc je vous fais une proposition pour les jeunes en fonction de cette situation extraordinaire : demander à la Municipalité de réfléchir à un plan d'action, notamment pour rechercher des places supplémentaires d'apprentissage ou de premier emploi. Je lis ma résolution, Monsieur le Président.

Résolution

Le Conseil communal invite la Municipalité à proposer, dans un délai raisonnable en fonction des périodes couvrant les contrats d'apprentissage, un plan d'action visant à atténuer les effets de la crise sur les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un premier emploi.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Sur une période assez brève, nous avons quasiment doublé le nombre des places d'apprentissage. Nous n'avons pas attendu l'interpellation de ce soir pour faire quelque chose.

Bien sûr, le chiffre de 6% est déplorable. Mais lorsque nous avons commencé à prendre ces mesures – ce n'est surtout pas pour minimiser le problème – nous étions entre 8% et 9%. C'est évident que 6%, c'est 6 de trop, tout le monde souhaiterait le plein emploi. Mais je ne voudrais pas non plus qu'on laisse entendre qu'avec ces 6%, nous sommes dans la situation la plus catastrophique de ces cent dernières années. Ça ne correspondrait pas à la vérité.

J'en viens à la résolution. Nous sommes déjà en avril, c'est déjà très tard pour les contrats d'apprentissage qui vont démarrer, les annonces sont presque parues, je ne sais pas ce que nous pourrions faire pour août. C'est très près, et dans des délais pareils, nous ne serons pas dans les grands nombres. Je comprends l'idée, nous pouvons essayer de trouver quelques places, au sens de M. Ghelfi. Mais cela ne doublera pas leur nombre, il faudrait des infrastructures que nous n'avons pas. Je ne vais pas vous raconter des mensonges en prétendant que nous allons multiplier le nombre de places par deux demain matin. Ce sera, le cas échéant, quelques places supplémentaires.

Maintenant, le premier emploi. Il y a quelques cas où nous prolongeons le contrat d'apprentissage de quelques mois.

Nous engageons même en premier emploi et durablement des gens après qu'ils ont fait un apprentissage à la Ville. Mais nous avons une difficulté spécifique aux administrations publiques. Soit nous faisons aux gens un contrat à durée déterminée, et leur poste n'est que temporaire, pour trois ans. C'est rare. Soit nous entrons dans la logique du statut de fonctionnaire et nous sommes obligés de les nommer après une année. Ce sont des contradictions difficilement solubles, malheureusement. Il faut en être conscient. Si nous gardons les gens plus d'une année, nous devons en principe les nommer, sauf dans les contrats très spéciaux. Ensuite, c'est à vie, ce n'est plus un premier emploi !

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Monsieur le Syndic, vous ne semblez pas prendre en compte l'ampleur de la crise qui se manifeste aujourd'hui. En une année, donc entre mars 2008 et mars 2009, le nombre de jeunes au chômage a augmenté de 35%. C'est un chiffre tout à fait conséquent.

Tout le monde ici peut soutenir cette résolution, elle ne mange pas de pain. Elle propose, dans un délai raisonnable non précisé, en fonction de périodes couvrant les contrats d'apprentissage, un plan d'action dont on ne connaît pas le contenu, dont on sait seulement qu'il vise à atténuer les effets de la crise. C'est une intention tout à fait louable et il faut la soutenir, même si c'est un collègue de l'UDC qui la propose. Pour une fois qu'ils ont une bonne idée... (*Eclats de rire.*)

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Le taux de chômage le plus élevé que nous ayons connu dans le canton de Vaud était de 8,1% pour le Canton et peut-être de 11% pour la Ville, ou le district de Lausanne.

Cela dit, que ce soit 6%, 11%... J'allais dire peu importe... c'est toujours trop. Où je rejoins le camarade Dolivo (*... rires...*) – nous faisons une grande union, ce soir, avec l'UDC, Dolivo – c'est que nous ne nous rendons pas compte que maintenant c'est une explosion du chômage. C'est pire que ce que nous avons vécu à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Même si ce n'est que deux, trois ou quatre, ou dix places d'apprentissage supplémentaire, ce sera toujours ça de pris. Je félicite M. Voiblet de cette interpellation.

Et naturellement, je vous invite à soutenir sa résolution !

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je suis membre de la Commission de gestion au Grand Conseil où nous avons constaté qu'une place d'apprentissage ne se limite pas à engager une personne pour trois ans. Cela nécessite souvent des infrastructures, et de l'espace. J'encourage ce Conseil à voter cette résolution, mais aussi à être cohérent par la suite et, le cas échéant, à accorder les crédits à la Municipalité s'il faut des infrastructures supplémentaires.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ai pas d'objection à cette résolution. J'en ai seulement signalé les limites, d'ailleurs citées par certains.

Je ne peux pas accepter le reproche de M. Dolivo. Augmenter le plan des investissements de quelque Fr. 30 à 40 millions par an représente des sommes considérables. Cela correspond en gros à la première rente de la fusion Alpiq-EOS sur deux ans et demi, celle dont nous sommes sûrs, de Fr. 80 millions, qui doit tomber cette année. Cela montre que nous prenons vraiment les choses au sérieux. Sinon, nous garderions ce pactole pour la caisse communale et nous continuerions avec les Fr. 120 millions que nous connaissons actuellement, qui correspondent aux amortissements. La Municipalité prend la chose au sérieux, mais elle ne joue pas à l'éolienne, elle agit dans des domaines où elle peut prendre des mesures concrètes.

Le président : – La discussion semble close. Je vous propose de voter la résolution déposée par notre collègue Voiblet. Elle est affichée à l'écran. Celles et ceux qui la soutiennent le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Nous finissons mieux la soirée que nous l'avons commencée... C'est à l'unanimité que vous acceptez la résolution de M. Voiblet.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts «L'agglomération lausannoise est la région de Suisse la plus touchée par le chômage. Quelle politique mènent nos Autorités pour diminuer les effets de la crise?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur disant :

«Le Conseil communal invite la Municipalité à proposer, dans un délai raisonnable en fonction des périodes couvrant les contrats d'apprentissage, un plan d'actions visant à atténuer les effets de la crise sur les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un premier emploi.»

Le président : – Je demande aux interpellateurs qui attendent de débattre de la réponse à leur interpellation de m'excuser. Je lève la séance en vous assurant que nous commencerons par les interpellations la prochaine fois.

Bon retour chez vous.

La séance est levée à 23 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

